

OMPI



A/37/4
ORIGINAL: anglais
DATE: 19 août 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉE DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-septième série de réunions
Genève, 23 septembre – 1^{er} octobre 2002

APERÇU DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2002

Rapport du Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent aperçu de l'exécution du programme (ci-après dénommé "aperçu") expose brièvement les activités menées par l'Organisation mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) au cours du premier semestre de l'année 2002, dans le cadre de l'exercice biennal 2002-2003.
2. Il dresse à l'intention des États membres un tableau sommaire de l'ensemble de l'Organisation et de son orientation générale, et leur fournit des informations sur les principales activités menées au cours de la période considérée. Il décrit ces activités pour chaque programme principal du programme et budget 2002-2003 (document WO/PBC/4/2). Il ne doit toutefois pas être considéré comme une mise à jour du "Rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2000-2001" (document A/37/3 du 24 juillet 2002), car il ne s'agit pas d'un rapport détaillé sur l'exécution du programme.
3. Le présent aperçu se concentre sur la mise en œuvre des programmes en mettant l'accent sur leur état d'avancement, alors que les rapports sur l'exécution du programme, élaborés dans le cadre de l'établissement par l'OMPI de programmes et de budgets axés sur les résultats, évaluent la réalisation des objectifs sensé fondants sur les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution, et portent essentiellement sur les résultats obtenus.

4. Les États membres trouveront également dans le présent document des informations détaillées sur l'état d'exécution des projets relatifs aux techniques de l'information – tels que le WIPO NET et le projet IMPACT pour l'automatisation du PCT – ainsi que de la rénovation de l'ancien bâtiment de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du projet de nouveau bâtiment. Il est rappelé que ces projets qui, à l'origine, étaient financés par le Fonds de réserves spécial, avaient été intégrés dans le programme et budget régulier pour l'exercice biennal 2002 - 2003, conformément à la recommandation formulée par les États membres.

PROGRAMME PRINCIPAL 01

Organes statutaires des États membres

5. Le nombre d'États membres de l'OMPI a augmenté pour s'établir à 179 pendant la période considérée, Djibouti et la République islamique d'Iran ayant adhéré pendant cette période à la Convention instituant l'OMPI.

6. Parmi les réunions des organes des États membres qui sont tenues pendant le premier semestre 2002 figuraient notamment deux sessions du Groupe de travail de l'Assemblée générale de l'OMPI sur la réforme statutaire. Le rapport final du groupe de travail recommandait à l'examen des assemblées de l'OMPI, en septembre 2002, des modifications à apporter aux traités administrés par l'OMPI, modifications qui viseraient à i) dissoudre la Conférence de l'OMPI, ii) officialiser le système de contribution unique et les modifications apportées aux classes de contribution, et iii) modifier la périodicité des sessions ordinaires des assemblées des États membres, qui devrait passer d'une fois tous les deux ans à une fois par an (voir également le programme principal 03).

PROGRAMME PRINCIPAL 02

Direction générale

7. Dans le cadre du programme principal 02, le directeur général prend les décisions de direction relatives à toutes les questions relevant de l'orientation générale, de la gestion et de l'exécution des politiques – et ce, pour l'ensemble des programmes et activités de l'OMPI.

8. Toutes les fonctions et ressources de direction générale ont été centralisées selon une stratégie visant à fournir des solutions intégrées. Ce processus a été enrichi par les conseils de la Commission consultative des politiques (CCP) et de la Commission consultative du monde de l'entreprise (CCE), facilité par la coopération qui a été menée entre tous les chefs de programme, et appuyé par les activités de supervision interne.

Sous-programme 02.1 – Cabinet du directeur général

9. Au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, le directeur général a rencontré régulièrement les membres de son groupe de haute direction afin d'inscrire la prise de décisions de direction dans un environnement transparent et intégré, dans lequel la circulation de l'information et la planification des programmes sont gérées de façon à assurer en temps voulu le suivi des décisions prises.

10. Le directeur général a veillé à ce que des relations de haut niveau soient maintenues régulièrement entre les représentants des États membres et le Secrétariat, tant à Genève qu'ailleurs. Pendant le premier semestre 2002, il a effectué huit missions à l'étranger et reçu 115 visites de représentants des États membres, dont des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres, des ambassadeurs et des dirigeants d'organisations internationales et nationales. Ces rencontres ont permis de mieux connaître et comprendre les attentes des États membres en matière de politique générale et ont contribué de façon non négligeable à dégager un consensus sur des questions internationales de propriété intellectuelle.

11. La coopération avec les gouvernements a facilité la mise en œuvre de traités administrés par l'OMPI et a eu pour effet d'accroître la transparence et d'améliorer la reddition de comptes. Le directeur général a en outre supervisé le développement d'une collaboration plus étroite avec les systèmes des Nations Unies, l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres organisations internationales et régionales.

12. L'appui fourni au directeur général a consisté à préparer non seulement la correspondance avec les États membres, les organisations internationales et régionales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les particuliers, mais aussi à rédiger des discours et des déclarations et à préparer de la documentation. Les réunions de haute direction ont également bénéficié d'un appui et d'un suivi essentiels. Enfin, le bon déroulement des fonctions de protocole, de liaison et de représentation ainsi que des voyages a été assuré en tout temps.

Sous-programme 02.2 – Conseillers spéciaux et commissions consultatives

13. Les conseillers spéciaux ont continué à fournir un appui au directeur général, s'agissant de maintenir les relations existantes, de cultiver de nouveaux contacts et de gérer quotidiennement les affaires interorganisations, notamment avec les départements et les institutions spécialisées des Nations Unies, l'Organisation mondiale du commerce et l'UPOV.

14. Quelque 2200 documents officiels ont été reçus, analysés, triés et dûment redistribués aux divers services de l'OMPI. Environ 230 courriers signés reçus de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations ont soit fait l'objet d'une réponse directe, soit été transmis au service responsable pour réponse. Plus de 60 réponses à des courriers, contributions à des rapports et réponses à des demandes d'information provenant de l'extérieur ont été établies, et plus d'une centaine de demandes internes de conseil et d'informations sur des activités interorganisations ont été traitées, ce qui a permis de faire mieux connaître par ailleurs les chefs de programme de l'OMPI à la place qu'occupe celle-ci au sein du système des Nations Unies.

15. L'OMPI a continué d'améliorer ses communications et relations directes avec les Nations Unies et d'autres instances internationales en participant, notamment, au Comité interinstitutions des Nations Unies sur les femmes et l'égalité entre les sexes, au Groupe d'étude de l'Organisation des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication (UNICT - TF), aux réunions préparatoires pour le Sommet mondial sur la société de l'information, au Forum économique mondial, à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement, aux réunions préparatoires du Sommet mondial sur le développement durable, à la Commission des droits de l'homme à la 90^e session de la Conférence internationale du travail et à l'Assemblée mondiale de la Santé.

Des relations étroites ont été maintenues avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), des représentants de l'OMPI ont participé à plusieurs réunions de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et un groupe d'étude a été organisé pour étudier la possibilité d'une coopération plus étroite avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'OMPI était présente et a participé activement à la session de printemps du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) (anciennement le Comité administratif de coordination, CAC). L'OMPI a également participé à des réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et du Comité de haut niveau sur la gestion du CCS, et a nommé un représentant auprès du groupe d'experts des Nations Unies travaillant dans le contexte de la réalisation des buts de développement du Millénaire.

16. L'OMPI a apporté un concours sans réserve au Corps commun d'inspection (CCI) tout au long de la période considérée.

17. La coopération entre l'OMPI et l'OMC s'est poursuivie à tous les niveaux des deux secrétariats au cours du premier semestre 2002. En particulier, un atelier régional conjoint OMPI-OMC sur la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC a été organisé en avril à Dares Salaam (Tanzanie) pour les pays les moins avancés (PMA) situés sur le continent africain ainsi que pour Haïti. Cet atelier s'inscrivait dans le cadre de l'initiative commune OMPI-OMC en faveur des pays les moins avancés qui a été lancée par les directeurs généraux des deux organisations le 14 juin 2001. Après la quatrième conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Doha, l'OMPI a suivi de près le nouveau processus de négociation ainsi que les réunions régulières de divers organes de l'OMC, notamment deux réunions du Comité des négociations commerciales (CNC), deux réunions du Conseil général, deux réunions ordinaires et trois sessions extraordinaires du Conseil des ADPIC, trois sessions ordinaires et extraordinaires du Comité du commerce et du développement et deux sessions du Comité du commerce et de l'environnement. Comme pendant l'exercice biennal précédent, l'OMPI a continué à fournir des spécialistes pour les cours de formation et séminaires de l'OMC.

18. La coopération avec l'UPOV s'est poursuivie activement, car le nombre croissant de demandes des États membres dans le domaine de la protection des obtentions végétales, de la biotechnologie, des savoirs traditionnels, etc. nécessitait une coordination et une coopération plus poussées dans l'exécution des programmes pertinents des deux organisations.

19. Une réunion du Groupe d'étude de la Commission consultative des politiques, à laquelle participaient sept membres de la CCPI et le directeur général, s'est tenue à Beijing le 22 mai 2002 pour préparer la prochaine réunion plénière de la commission. Elle a donné suite à des discussions antérieures sur la sensibilisation aux savoirs traditionnels et aux questions connexes dans le contexte de la propriété intellectuelle traitant la question de la gestion des actifs culturels. Les participants se sont également penchés sur des sujets relevant à la fois de la propriété intellectuelle et de la santé publique. Enfin, comme lors des discussions précédentes, ils ont analysé la nécessité d'appliquer plus efficacement les lois de propriété intellectuelle un peu partout dans le monde.

20. La Commission consultative mondiale de l'entreprise a participé à une réunion pendant la période considérée. Des rencontres et consultations individuelles ont tout d'abord eu lieu avec des membres de la CCE, en vue de la réunion plénière que celle-ci doit tenir au cours du second semestre 2002.

Sous-programme 02.3 – Supervision interne

21. Autitre de ce sous-programme, le Rapport sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (A/37/3) a été établi sur la base des contributions des chefs de programme de l'OMPI.

22. Si l'on compare ces rapports sur l'exécution des programmes avec les précédents, on constate qu'il accorde une plus grande importance à l'évaluation de la réalisation des objectifs au niveau de chaque sous-programme, comme cela a été précisé dans le programme et budget 2000-2001. De plus, il présente pour la première fois un aperçu des principales réalisations enregistrées dans des domaines stratégiques essentiels de l'Organisation, tels que la démythification de la propriété intellectuelle, la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle, le plan d'action dans le domaine d'un numérique, les nouveaux défis et l'amélioration du fonctionnement du Secrétariat. Dans le cadre de la stratégie d'évaluation de l'OMPI, une évaluation des programmes a été effectuée et l'on y mettait la dernière main au moment de l'élaboration de ce rapport. Dans le domaine de l'audit interne, outre la préparation et la réalisation de vérifications internes, un rapport sur les contrôles effectués au cours de l'année 2001 a été établi et présenté au directeur général. Une assistance a également été fournie, sur demande, au processus d'audit du projet de construction de nouveaux locaux. À cet égard, deux rapports ont été élaborés au début de 2002 à l'intention des contrôleurs externes. Ils contenaient de l'information documentaire et statistique sur les besoins actuels de l'Organisation en matière de bureaux et de parcs de stationnement supplémentaires qui seraient à propriété, ainsi que d'accroissement des capacités de conférences; ils présentaient également une projection de ces besoins jusqu'à l'année 2007.

23. S'agissant de la coordination interorganisations dans le domaine de la supervision interne, l'OMPI a été représentée à la troisième Conférence des enquêteurs internationaux, qui s'est tenue à Washington en mars 2002, à la trente-troisième Réunion des représentants des services de vérification interne des comptes des institutions spécialisées des Nations Unies et des institutions financières multilatérales, qui s'est tenue à New York en juin 2002, et à la réunion annuelle du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur l'évaluation, qui s'est tenue à Vienne en juin 2002.

PROGRAMME PRINCIPAL 03

Conseiller juridique

24. Le Bureau du conseiller juridique mène des activités relatives aussi bien aux affaires juridiques et statutaires qu'aux contrats et à d'autres questions juridiques d'ordre général.

25. Le Groupe de travail de l'Assemblée générale de l'OMPI sur la réforme statutaire, créé en septembre 1999, a tenu sa cinquième session en février 2002. Ils en est dégagés un consensus sur la recommandation tendant à supprimer les comités exécutifs des unions de Paris et de Berne, sous réserve qu'il soit trouvé un moyen satisfaisant de déterminer la composition du Comité de coordination. Le Groupe de travail est convenu de tenir une session finale en juin 2002 (sixième session) en vue de mener à bonne fin les tâches qu'il lui avaient été confiées et de mettre au point ses recommandations pour présentation aux assemblées de l'OMPI en septembre 2002. Le rapport final du groupe de travail recommandait que les traités administrés par l'OMPI soient modifiés dans le sens suivant :i)

dissolution de la Conférence de l'OMPI; ii) officialisation du système de contribution unique et des modifications apportées aux classes de contribution, et iii) modification de la périodicité annuelle des sessions ordinaires de l'Assemblée générale des États membres de façon à ce qu'elles soient annuelles plutôt que bisannuelles (voir le document A/37/5).

26. De janvier à juin, 28 instruments de ratification ou d'adhésion ont été reçus et traités, et il a été envoyé 30 notifications d'actes accomplis en rapport avec des traités administrés par l'OMPI. Ces actes ont été systématiquement publiés sur l'Internet, par communiqué de presse et dans la revue mensuelle.

27. Après l'entrée en vigueur du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et l'exécution des phonogrammes (WPPT), respectivement le 6 mars et le 20 mai 2002, les formalités nécessaires ont été accomplies pour l'enregistrement de ces traités auprès du Secrétariat des Nations Unies à New York.

28. À la réunion des conseillers juridiques du système des Nations Unies qui s'est tenue à Genève en mars 2002, la question délicate de l'enregistrement non autorisé de noms de domaine de l'Internet comprenant les noms ou acronymes d'organisations internationales, dont l'OMPI, a été examinée avec une attention particulière.

29. La liste de diffusion sur les traités récemment créée (*treaties.mail*) a suscité un intérêt toujours croissant, et le nombre d'abonnés est monté en flèche, de 1 000 à 2 787.

30. Des avis juridiques ont été fournis régulièrement à plusieurs unités au sein de l'OMPI, s'agissant de demandes extérieures d'autorisation de reproduire des documents de l'OMPI dans diverses publications, ii) de demandes de copies certifiées conformes de traités administrés par l'OMPI, iii) de demandes d'instruments types d'adhésion et de ratification concernant plusieurs traités de l'OMPI, iv) de l'élaboration de notes sur les avantages que présente l'adhésion à certains traités de l'OMPI, v) de fournir une information continue sur l'état des ratifications et des adhésions aux traités, et vi) du règlement de litiges relatifs à l'interprétation et à l'application du Statut et du Règlement du personnel de l'OMPI.

31. Le Bureau a également fourni appui et conseils juridiques à propos de contrats et d'autres questions juridiques d'ordre général. Ils s'agissent de grands projets relatifs aux techniques de l'information, notamment IMPACT, WIPO NET et AIMS, ainsi que de importants projets de construction de l'Organisation. Plus de 80 contrats ont été examinés et quelque 160 avis juridiques ont été fournis, sur diverses questions représentant une valeur totale de plus de 47 millions de francs suisses. Le Bureau a également prêté son concours au Comité d'examen des contrats.

32. Le Bureau du conseiller juridique a mené également d'autres activités, dont les suivantes : rédaction d'un rapport destiné aux États membres, par l'intermédiaire des coordonnateurs de groupe, concernant les responsabilités juridiques qu'entraîne le projet de nouveau bâtiment; élaboration d'un projet de politique interne sur le traitement de la propriété intellectuelle dans les accords avec des parties extérieures à l'Organisation; avis sur des questions pré-cises ayant trait à l'interprétation des contrats de construction; avis concernant les contrats relatifs au projet d'automatisations soutenu par l'Organisation dans deux régions – Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique; activités relatives aux bureaux commerciaux à Genève, aux contrats avec des compagnies d'aviation et aux accords de

licence avec des fournisseurs de logiciels. Des conseils ont également été fournis en ce qui concerne les accords de coopération avec les offices de propriété intellectuelle ainsi que les accords de coopération entre l'Académie mondiale de l'OMPI et des instituts universitaires des États membres.

PROGRAMME PRINCIPAL 04

Planification, préparation du budget et contrôle financier

33. Pendant le premier semestre 2002, la planification stratégique et l'élaboration des politiques sont demeurées des priorités, tandis que dans les domaines du contrôle budgétaire des programmes et du contrôle financier, l'accent a été mis sur a) le contrôle financier et le visades engagements de dépenses, b) l'institution d'un comité d'examen des contrats, c) la mise en place d'un système d'avis d'allocation de crédits, d) la gestion du système de plans de travail en 2002, e) la préparation du budget révisé pour la construction du nouveau bâtiment, f) la contribution à apporter à l'élaboration d'un rapport de gestion financière 2000-2001, et g) l'appui à fournir à la mise en place du système de gestion de l'information pour l'administration (AIMS).

Sous-programme 04.1 – Planification stratégique et élaboration des politiques

34. Dans le cadre de ce sous-programme, des systèmes précis d'examen et de supervision de l'exécution des programmes ont été mis en place, et un ajustement des politiques opérationnelles internes a été entrepris conformément à la vision d'avenir et à l'orientation stratégique de l'OMPI (document A/34/3). Les tendances et événements actuels dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'échelon international ont été suivis de près, notamment l'expansion importante de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle pour la création de richesses.

35. Le directeur général a continué à recevoir, dans le cadre de ce même sous-programme, une aide et un appui administratif efficaces dans l'exercice de sa fonction globale de responsable du Secrétariat. Ils s'est agi, à cet égard, d'élaborer et d'affiner des plans stratégiques, d'établir des documents de politique générale, de gérer les activités courantes, de rédiger des notes techniques et d'élaborer des analyses et des rapports de recherches spéciales, en particulier sur les événements ou les questions émergentes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution future de la propriété intellectuelle à travers le monde.

36. Pendant la période considérée, une série de documents d'orientation tant analytiques que factuels ont été élaborés sur le thème de la propriété intellectuelle en relation avec le développement économique et l'enforcement des moyens d'action dans le domaine économique. Ces documents couvraient un large éventail de principes, de questions et de problèmes de propriété intellectuelle concernant le rôle de cette dernière dans les politiques de développement économique.

37. La coordination des programmes est demeurée un moyen essentiel de maintenir l'intégrité globale de la réalisation des activités de l'OMPI en facilitant le fonctionnement sans accroc des 18 programmes principaux et 49 sous-programmes du programme et budget actuel pour 2002-2003. Le Groupe de la haute direction (SMT), composé de cadres

supérieurs de l'OMPI, s'est réunir régulièrement pour examiner des questions importantes en matière de politique générale, de finance ou d'administration – y compris des questions liées à l'exécution du programme et budget – et prendre des décisions en conséquence. Les réunions d'information professionnelle hebdomadaires (PRIM) se sont poursuivies, sous la présidence du directeur général ou de l'un des cadres supérieurs; elles ont réellement facilité, au sein du Secrétariat, la communication des informations importantes, y compris des rapports annuels, la coordination des activités de programme et les débats et décisions concernant les politiques générales.

Sous-programme 04.2 – Contrôle budgétaire des programmes et contrôle financier

38. Le contrôle et le suivi financiers se sont exercés moyennant l'examen approfondi de la visée de chaque engagement financier, ce qui a supposé l'examen de plus de 4500 demandes de visa et autres approbations au cours du premier semestre. Outre le fait de s'assurer de la conformité avec le règlement financier et son règlement d'exécution, on a également examiné le rapport entre une activité proposée et le programme et budget approuvé. Le contrôle financier a été renforcé par l'institution d'un comité d'examen des contrats.

39. Dans le cadre du processus d'exécution du budget, un nouveau système d'avis d'allocation de crédits a été instauré; il fournit, met à jour, de façon transparente, les autorisations budgétaires à l'intention des chefs de programme. Le nouveau système complet de dispositif a été appliqué avec le lancement, le soutien et l'examen de l'exercice 2002 d'utilisation des plans de travail.

40. L'assistance nécessaire a été apportée à l'audit externe du projet de nouveau bâtiment. Des consultations informelles ont été tenues avec les États membres et des travaux préparatoires ont été effectués sur la mise au point du budget révisé pour le projet. Un programme et budget révisé, comprenant ce budget de construction lui-même révisé, sera présenté au Comité du programme et budget et à l'Assemblée pendant le second semestre 2002.

41. Une tâche importante effectuée en coopération avec le secteur des finances a été la participation à l'élaboration du rapport de gestion financière 2000-2001 pour l'OMPI et l'UPOV. Le rapport OMPI comprenait, pour la première fois, une explication des variations budgétaires par programme principal; cette disposition a été prise à la suite des recommandations formulées par les États membres au cours de la session d'avril 2001 du Comité du programme et budget.

42. Des projections des recettes et dépenses ont été effectuées, avec notamment la réévaluation des activités du système d'enregistrement. Un appui a été fourni au processus de sélection du système AIMS (gestion de l'information pour l'administration), et une coopération et une coordination étroites ont été maintenues avec le Bureau de la planification stratégique et de l'élaboration de politiques sains, ainsi qu'avec le Service des achats et des contrats.

PROGRAMME PRINCIPAL 05

Développement du droit de la propriété industrielle

43. Au cours du premier semestre 2002, le travail entrepris en vue de développer et d'améliorer les activités normatives de l'Organisation dans les domaines des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques s'est poursuivi. Ce travail a surtout consisté, d'une part, à pousser plus avant les discussions sur l'harmonisation du droit matériel des brevets au sein du Comité permanent du droit des brevets (SCP) et, d'autre part, à entamer, au sein du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), l'examen de dispositions s'inscrivant dans la révision du Traité sur le droit des marques (TLM), ainsi que les discussions sur la poursuite de l'harmonisation de la législation relative aux marques et sur les indications géographiques.

Sous-programme 05.1 – Droit des brevets

44. La principale activité a été la préparation et la tenue de la septième session du Comité permanent du droit des brevets en mai 2002. Le SCP a poursuivi l'examen du projet de traité sur le droit matériel des brevets (SPLT) et des projets de règlement d'exécution et de directives pour la pratique correspondant au SPLT, qui contiennent des dispositions traitant de certaines questions relatives à l'harmonisation du droit matériel des brevets, telles que la définition de l'état de la technique, de la nouveauté, de l'activité inventive/non évidente et de la possibilité d'application industrielle/utilité, la suffisance de la divulgation de l'invention et les questions de style et d'interprétation des revendications. Le Secrétariat a commencé à établir un nouveau projet de dispositions pour la prochaine session du SCP en novembre 2002, en tenant compte des observations formulées par les membres du comité permanent. Au cours de la même semaine s'est tenue la première session du Groupe de travail sur les divulgations d'inventions multiples et les demandes complexes, créé par le SCP à sa sixième session, qui a commencé à discuter des questions qu'il avait pour objectif d'examiner, notamment l'unité de l'invention, les rapports entre les revendications, le nombre de revendications, l'exigence selon laquelle celles-ci doivent être "claires et concises" et les procédures spécifiques applicables au traitement des demandes complexes, telles que les méga-demandes ou les longs listages des séquences. Vingt-cinq pays en développement et pays en transition ont été invités à participer à la septième session du SCP.

45. Dans le cadre du suivi de la Conférence diplomatique pour l'adoption du Traité sur le droit des brevets, les actes de la conférence ont été achevés. Le texte du traité et son règlement d'exécution ont été publiés en avril 2002 et l'on peut en disposer en français, anglais et espagnol.

46. Un nombre d'autres activités menées ont figuré en particulier la promotion de traités de propriété industrielle (au moyen de sept missions de fonctionnaires dans cinq pays, d'avis sur les législations nationales et de rencontres avec des délégués nationaux), une coopération étroite avec les secteurs et activités concernés tant au sein de l'OMPI (s'agissant par exemple du plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets, de l'évolution du système du PCT

ou de questions ayant trait à la biotechnologie) qu' à l'extérieur de l'Organisation (suivi, au niveau international, de l'évolution générale des systèmes de brevets et de travaux d'autres organisations intergouvernementales, inventions réalisées ou utilisées dans l'espace), et l'administration du Traité de Budapest, y compris sa mise à jour.

Sous-programme 05.2 – Droits des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

47. Les travaux se sont poursuivis en vue d'en renforcer et d'améliorer les activités normatives de l'Organisation dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. À sa huitième session, en mai, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques a entamé l'examen de dispositions liées à la révision du Traité sur le droit des marques, ainsi que des discussions sur la poursuite de l'harmonisation des législations relatives aux marques et sur les indications géographiques. Les délégués de 76 États membres, dont 23 pays en développement et quatre organisations intergouvernementales et de 12 organisations non gouvernementales ont participé à la huitième session du SCT.

48. À cette session, les membres du SCT se sont engagés à œuvrer pour simplifier et rationaliser encore les procédures et formalités relatives à l'enregistrement de marques, ainsi que d'autres procédures connexes. Le comité permanent a examiné un projet de révision des dispositions du TLT établi par le Secrétariat de l'OMPI sur la base de dispositions analogues du PLT, qui a été adopté en 2000. Le SCT est convenu d'utiliser le TLT comme point de départ pour simplifier et harmoniser davantage les formalités en incorporant des dispositions traitant du dépôt électronique des communications auprès des offices de propriété industrielle, e, du sursis en matière de délais fixés par un office et du rétablissement des droits après que l'office a constaté que tout l'adiligence requise a été exercée ou que l'observation n'était pas intentionnelle.

49. Le SCT a également entamé des discussions sur la poursuite de l'harmonisation du droit matériel des marques en traitant des questions telles que la définition d'une marque, les marques non traditionnelles (marques sonores, hologrammes, marques en trois dimensions et marques olfactives), les motifs de refus des droits attachés à la marque, les droits conférés par l'enregistrement, ou l'utilisation des symboles TM et [®]. L'échange de vues sur l'harmonisation de fond des législations sur les marques s'appuyait sur un document établi par le Secrétariat de l'OMPI. Le SCT a en outre examiné, pour la première fois de façon approfondie, la protection des indications géographiques sur la base d'un document de travail établi par le Secrétariat et intitulé "Additif au document SCT/6/3 Rev. (Indications géographiques : historique, nature des droits, systèmes de protection en vigueur et obtention d'une protection efficace dans d'autres pays)". Les délibérations ont porté essentiellement sur la définition des indications géographiques et la protection d'une indication géographique dans son pays d'origine et à l'étranger. Le comité permanent est convenu d'utiliser la définition figurant à l'article 22.1 de l'Accord sur les ADPIC comme point de départ des délibérations de la prochaine session.

50. En dehors de travaux directement liés à la session du SCT, d'autres activités ont été entreprises, à savoir la promotion de traités de propriété industrielle (en particulier le Traité sur le droit des marques) et les recommandations communes (sur la protection des marques notoires, sur les licences de marques et sur la protection des marques sur l'Internet); des services de consultations sur des projets de lois nationales; la participation, y compris à titre de

conférencier, à des conférences et séminaires; des réunions avec des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales ou du secteur privé et l'envoi de notifications au titre de l'article 6ter de la Convention de Paris (six notifications). Une assistance par ailleurs est fournie aux programmes de coopération pour le développement et de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie, ainsi qu'à l'Académie mondiale de l'OMPI pour les séminaires et programmes relatifs au droit des marques ou à la concurrence déloyale. Pendant la période considérée, des fonctionnaires du Bureau international ont participé à sept missions.

PROGRAMME PRINCIPAL 06

Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

51. L'utilisation du PCT a encore progressé au premier semestre 2002. En effet, le nombre total des demandes a atteint le chiffre record de 57 818. Durant le seul mois d'avril, pas moins de 13 603 demandes internationales sont parvenues au Bureau international.

52. Au cours de la période examinée, un État (Saint-Vincent-et-les-Grenadines) a adhéré au PCT, ce qui porte le nombre total d'États contractants à 116, dont 62 pays en développement.

53. Une conférence sur le système international des brevets s'est tenue au mois de mars dans le cadre d'un plan d'action dans le domaine des brevets. Quelque 400 délégués représentant les secteurs public et privé y ont pris part. La conférence a permis de dégager et d'analyser des mesures concrètes en vue de la réforme du système international des brevets.

54. Conformément aux décisions prises par l'Assemblée de l'Union du PCT en octobre 2001, une modification du barème de taxes est intervenue le 1^{er} janvier 2002, tandis que le 1^{er} avril sont entrés en vigueur à la fois un changement apporté au délai important prévu dans le traité ainsi qu'une modification du règlement d'exécution du PCT.

55. La deuxième session du Groupe de travail sur la réforme du PCT, qui s'est tenue en avril, a permis de faire avancer l'examen des propositions de réforme du PCT.

Sous-programme 06.1 – Fonctionnement du système du PCT

56. Au cours de la période examinée, 57 818 demandes internationales ont été reçues, ce qui représente une augmentation de 2 682 ou 4,86% par rapport à la même période de l'an 2001. Ces demandes internationales ont produit les effets de 3 924 036 demandes nationales et de 187 750 demandes régionales, elles-mêmes équivalent à 2 721 118 demandes de protection par brevet dans les États membres des systèmes de brevets régionaux. Ce total correspond, en théorie, à un total de 6 645 154 demandes nationales. Le nombre de demandes en provenance de pays en développement s'est élevé à 4 319 contre 2 966 (plus 45,62%) pour la même période de l'an 2001.

57. Sur les 57 818 demandes internationales déposées, 21 767, soit 37,7%, contenaient une requête établie à l'aide du logiciel PCT-EASY.

58. À la fin du mois de juin 2002, le Bureau international avait reçu, en sa qualité d'office récepteur, 27 850 demandes internationales.

59. Letraitementdesdemandesinternationalesabouti,notamment,àlapublicationau coursdelapériodede49 463demandesinternationalesetà21 023nouvellespublications dans26 éditionsrégulièresetunnumérosécialdela *GazetteduPCT*. Quelque 33 887 rapportsd'examenpréliminaireinternationalèt26 664demandesd'examen préliminaireenvertuduchapitreIIontétéreçusparleBureau duPCT.

60. Uneimportantemodificationconcernantletraitementdesdemandesinternationale sa graduellementaboutiàunenouvellestructurecenséesetradiuirepardesgainsofproductivité. Enjuin 2002,lamoitiédesdemandesreçuesaététraitéeselonlanouvelleprocédure;le Bureauinternationalpourraainsiaméliorerlaqualitédesespr estationsaubénéficedes utilisateursduPCTetdesÉtatsmembres.

Sous-programme06.2 –Cadrejuridique,activitésd'informationetde formation;réformeduPCT

61. LesactivitésenmatièredepromotionduPCTetd'adhésionautraité,defourni turede renseignementssetdeconseilsauxutilisateursduPCT,derenforcementducadrejuridique duPCTetdesprocéduresrelativesauPCT,ainsiquedepublicationd'informations concernantle PCT –surpapieretvial'Internet –ontétépoursuivies.

62. Àsatreizième session(13^e sessionordinaire),quis'estdérouléedu24septembreau 3 octobre 2001,l'UnionduPCTadécidédemodifier,aveceffetau1^{er} avril 2002,ledélai prévuàl'article22.1)duPCTpourl'accomplissementdesdémarches requisespour l'ouverturedelaphasenationaleenleportantde20à30moisàcompterdeladatedepriorité etdemodifierenconséquence larègle90 bisduPCT.L'assembléeaégalementdécidé demodifierlebarèmedetaxesaveceffetau1^{er} janvier 2002enabaissantunenouvellefoisle nombremaximaldetaxesdedésignationàpayer,leramenantdesix à cinq,cequiconstituela cinquièmeréductionannuelleconsécutivedetaxesduespourladésignationd'États. L'incorporationcomplexedecesmodifi cationsdansletraité,lerèglementd'exécutionetle barèmedetaxesestintervenueentempsutile.

63. Lorsdesadeuxième session,quiaeulieuenavril,legroupedetravailssurlaréformedu PCTaexaminédespropositionsréviséesdemodif icationdusystème duPCTenvuedeleur présentationpendantlasecondemoitiéde2002auComitéssurlaréformeduPCTetà l'Assemblée del'UnionduPCT.Lespropositionsportaient surunemeilleurecoordination dusystème derechercheinternationaleet d'examenpréliminaire,lamiseenplaced'un systèmededésignationautomatiqueetglobalenvertuduellechoixdecertainesformesde protectionseraitreportéjusqu'àl'entrée danslaphasenationale,etlacompatibilitéentrele PCTetleTraité sur ledroitdesbrevets(PLT),enparticulierpourcequiconcerneleslangues acceptablespourledépôt desdemandesinternationalesetlerétablissementdedroitsencasde non-respectdecertainsdélais.

64. Conformémentàladécisionprise par l'Assembléegénéraledel'OMPI,l'Assemblée de l'UniondeParisetl'Assemblée del'UnionduPCTàl'occasiondesassembléesdel'OMPI enseptembre2001,ledirecteurgénéralainvitéslespartiesintéressées,ycomprislesÉtats membres,lesorganisationsintergouvernementalesetnongouvernementales,ainsiquele publicengénéral,àfairedesobservations surleplannedéveloppementdusystème internationaldesbrevets.Plusde50commentairesontétéreçusetleSecrétariatentendra dûmentcomptedans l'élaborationd'un documentdetravailquiseraexaminéparles assembléesdel'OMPIenseptembre2002.

65. Le Bureau du PCT a contribué à 35 séminaires et exposés présentant l'utilisation et les avantages du système du PCT et promouvant l'adhésion au traité. Parmi les participants figuraient des représentants d'offices de propriété intellectuelle, des inventeurs, des représentants d'entreprises, des conseillers en brevets et des fonctionnaires nationaux. Des séminaires organisés dans 12 pays (Allemagne, Autriche, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse) ont réuni 2264 utilisateurs actuels et potentiels du système du PCT.

66. Une formation spécialisée sur les procédures du PCT a également eu lieu au siège de l'OMPI à l'intention de fonctionnaires de l'Équateur, de l'Oman, du Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle/European Patent Institute (CEIPI/EPI) dont le siège se trouve à Lausanne, de conseillers en brevets d'entreprises scandinaves et de conseillers indépendants. Le Bureau du PCT a en outre organisé 17 cours de formations spécialisées et des exposés sur le PCT à l'intention du personnel d'autres divisions du Bureau international.

67. Les publications et textes suivants ont été édités et/ou rendus accessibles sur l'Internet: feuilles de mise à jour (en anglais et en français) pour la mise à jour de janvier 2002 du "Guided du déposant du PCT" (la mise à jour mensuelle de la version sur l'Internet du guide a également commencé au cours de cette période), une édition spéciale de la "Gazette du PCT", la section IV de la "Gazette du PCT" hebdomadaire, le mensuel "PCT Newsletter", une note d'information (en cinq langues) concernant les principaux faits nouveaux relatifs au PCT et aux opérations effectuées dans le cadre du système du PCT en 2001, des versions révisées du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et du règlement d'exécution en français, allemand, anglais et espagnol, un ensemble de questions souvent posées concernant les effets de la modification du délai prévu à l'article 22.1) du PCT, des versions révisées de formulaires du PCT; des versions révisées de documents pour des séminaires sur le PCT en français, allemand et anglais, des versions révisées (avril 2002) de la brochure "Données essentielles concernant le Traité de coopération en matière de brevets (PCT)" en français, allemand, anglais, arabe et espagnol, une version modifiée des directives à l'usage des offices récepteurs, et des documents d'information générale dans différentes langues.

Sous-programme 06.3 – Classification internationale des brevets (CIB)

68. Deux nouveaux États, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Kazakhstan, sont devenus parties à l'Arrangement de Strasbourg, ce qui porte le nombre total des États contractants à 53.

69. Les trois réunions suivantes, relatives à la CIB, ont eu lieu au siège de l'OMPI au cours de la période examinée: la trente-et-unième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (février 2002); la septième session du Groupe de travail ad hoc sur la réforme de la CIB (mai 2002); et la septième session du Groupe de travail sur la révision de la CIB (juin 2002).

70. Le comité d'experts a analysé les rapports des groupes de travail et donné des directives concernant la manière de procéder pour la réforme et la révision de la CIB en 2002. Le comité a approuvé le plan de mise en œuvre qui prévoit que la période de la réforme de la CIB s'achèvera en l'an 2005. S'agissant des outils de classement pour les savoirs traditionnels, le comité a examiné le rapport du comité d'experts sur le classement des savoirs traditionnels et demandé à l'équipe d'experts d'élaborer une proposition de révision de la CIB concernant le classement de la documentation en matière de savoirs traditionnels.

71. Le Groupe de travail ad hoc sur la réforme de la CIB a poursuivi l'étude de différentes tâches afférentes à la réforme de la CIB. Il a approuvé trois documents qui serviront de base à l'application et à la révision de la CIB après la réforme: ils'agit des principes et procédure de révision de la CIB après la réforme, de la durée la plus indiquée pour les cycles de révision, et des principes généraux permettant de déterminer la matière à classer. Sur les 19 tâches énumérées dans le programme de réforme de la CIB, huit ont été achevées par le groupe de travail. Ce dernier a créé une équipe d'experts spéciale chargée de la révision du Guided'utilisation de la CIB. L'équipe a pour tâche la révision complète de cette publication qui contient des explications détaillées de la structure, des principes et des règles de la CIB.

72. Le Groupe de travail sur la réforme de la CIB a poursuivi ses travaux préparatoires en vue de la huitième édition de la CIB. Il a examiné 20 projets de révision de la CIB, à la fois dans leur version anglaise et française. Le groupe de travail a également continué la transposition, dans la CIB, des résultats de la réforme. Il a examiné l'élaboration des définitions relatives au classement, la conversion des schémas d'indexation en schémas de classement, et l'introduction de formules chimiques à titre d'exemples dans la couche électronique de la CIB, ainsi que d'autres modifications rendues nécessaires par la réforme de la CIB.

73. Des cours de formations sur la CIB et des exposés ont été organisés en République islamique d'Iran et en Afrique du Sud. Un nombre de participants figuraient des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle, des représentants d'entreprises et d'instituts de recherche ainsi que des conseillers brevetés.

74. Au cours de l'évaluation technique d'un nouveau système de gestion électronique (IBIS) de la CIB, l'efficacité du système a été accrue et de nombreuses fonctions ont été perfectionnées.

PROGRAMME PRINCIPAL 07

Systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

75. Au cours de la période examinée, les tâches relatives aux activités d'enregistrement dans le cadre des systèmes de Madrid, de La Haye et de Lisbonne sont poursuivies. Des activités de promotion ont été menées en faveur d'une utilisation accrue des classifications de Nice, de Vienne et de Locarno et d'une acceptation plus large des systèmes d'enregistrement de Madrid, de La Haye et de Lisbonne; ces activités sont surtout prises la forme de séminaires et d'ateliers. Des activités de formation, d'information et de conseil ont également été menées au profit des offices de propriété industrielle nationaux et régionaux.

Sous-programme 07.1 – Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

76. Le dépôt de demandes internationales dans le cadre du système de Madrid a reculé d'environ 7% au cours des six premiers mois de 2002, par rapport à la même période de l'année précédente. Une étape historique a été franchie en avril avec la publication du 780 000^e enregistrement international. Les dépôts et renouvellements internationaux dans le cadre du système de La Haye sont demeurés stables au cours du premier semestre de 2002.

Sous-programme 07.2 – Cadre juridique, activités d’information et de formation

77. En janvier, le Bélarus est devenu partie au Protocole de Madrid. En mai, l’ex-République yougoslave de Macédoine a déposé son instrument d’adhésion au Protocole, faisant ainsi passer le nombre total des Parties contractantes à 56. À la fin du mois de juin, l’Union de Madrid comptait 70 États membres.

78. Plusieurs modifications du règlement d’exécution de l’Arrangement de Madrid et des Protocoles, adoptées par l’Assemblée de l’Union de Madrid en 2001, sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2002. Ces modifications visent à rendre les procédures selon le système de Madrid plus simples et plus faciles à utiliser, à la fois pour les pouvoirs publics et les utilisateurs, et à répondre aux besoins d’un nombre croissant de pays parties au système. Dans ce contexte, afin d’expliquer les changements découlant de l’entrée en vigueur d’un nouveau règlement d’exécution de l’Arrangement de Madrid et du Protocole, des fonctionnaires du Bureau international sont rendus dans huit offices de propriété industrielle des pays membres de l’Union de Madrid, à savoir les offices de l’Allemagne, de la Chine, de l’Espagne, de la Finlande, de la France, de la Norvège, du Royaume-Uni et de la Suède.

79. À la demande de l’Assemblée de l’Union de Madrid, le Bureau international a lancé une étude visant à déterminer les incidences qu’aurait l’adoption de l’espagnol comme langue de travail dans le cadre du système de Madrid.

80. S’agissant des activités de promotion du système de Madrid, l’OMPI a organisé dans ses locaux deux séminaires, l’un en français et l’autre en anglais, sur l’enregistrement international des marques. L’objectif du séminaire était d’expliquer le système de Madrid à la fois au secteur privé et aux offices de propriété industrielle nationaux. Parmi les autres activités pertinentes, il convient de mentionner un séminaire national itinérant sur le système de Madrid tenu à Séoul, organisé par l’OMPI en coopération avec l’office de propriété intellectuelle de Corée; l’élaboration par le Bureau international, en coopération avec l’Institut turc des brevets, d’un document sur l’incidence de l’adhésion de la Turquie au Protocole de Madrid; une réunion, organisée par l’OMPI et l’OAPI, tenue à Yaoundé afin de sensibiliser les fonctionnaires de l’OAPI et les États membres de l’OAPI au Protocole de Madrid. L’OMPI a en outre pris part, à Prague, à l’Euroforum sur les marques organisé conjointement par l’Office de l’harmonisation dans le marché intérieur (OHMI), la Commission européenne et l’Office de la propriété industrielle de la République tchèque, à un cours de formations sur les systèmes internationaux et régionaux des marques, organisé par l’OHMI, tenu à Manille, ainsi qu’à dix autres réunions, séminaires ou ateliers sur invitation de différentes organisations gouvernementales, intergouvernementales ou non gouvernementales.

81. En juin, l’Ukraine a adhéré à l’Acte de 1960 et à l’Arrangement de La Haye, dont le nombre total de membres est ainsi passé à 30.

82. Au cours de la période examinée, le nombre d’instruments de ratification ou d’adhésion déposés en vertu de l’Acte de 1999 de l’Arrangement de La Haye (quinze en tout) n’est pas encore entré en vigueur) a passé à six, après le dépôt par l’Estonie, en mars, et par la Slovaquie et l’Ukraine, en mai, de leur instrument respectif. Vu le niveau actuel des adhésions à l’Acte de 1999 de l’Arrangement de La Haye, le Secrétariat a pris les premières mesures dans la perspective de la mise en œuvre de cet acte.

83. Pour ce qui concerne les activités de promotion du système de La Haye, l'OMPI a organisé un atelier international sur les dessins et modèles industriels tenu à Riyad, en coopération avec la Cité du Roi Abdul -Aziz pour la science et la technique.

84. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne, à sa session de septembre 2001, a adopté une série de modifications du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne. Ces modifications visent à faciliter la transformation du registre international des appellations d'origine, actuellement sur papier, en registre électronique. Les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2002.

Sous-programme 07.3 – Classifications internationales dans les domaines des marques et des dessins et modèles industriels

85. Le Mozambique et l'Ouzbékistan ont adhéré à l'Arrangement de Nice en janvier et le Kazakhstan en avril; ainsi, l'Union de Nice compte actuellement 69 membres au total.

86. Diverses missions d'expert et de formation ont été effectuées, à savoir: à l'Office des brevets d'Israël, à l'Office d'enregistrement des compagnies et de la propriété industrielle de la République islamique d'Iran, à l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques et dessins et modèles industriels) (OHMI) et à la Division du commerce de Malte. Un séminaire consacré à la classification de Nice et, plus spécialement, à l'entrée en vigueur d'une nouvelle (huitième) édition de la classification de Nice et ses changements les plus importants, s'est tenu au siège de l'OMPI en janvier.

87. Dans le cadre du service de classification pour les marques de l'OMPI, une quarantaine de rapports donnant un avis sur le classement correct de produits et de services ont été fournis aux offices de propriété industrielle. Un nouvel examen du Bureau international fondé sur les rapports de classement a été transmis en janvier aux membres de l'Union de Nice et aux observateurs associés du groupe de travail préparatoire. L'examen est également accessible au public sur l'Internet.

88. À sa vingt-deuxième session en avril, le groupe de travail préparatoire de l'Union de Nice a poursuivi les travaux de révision de la classification de Nice.

89. Au cours de la période examinée, les travaux de révision des classifications de Vienne et de Locarno ont également été poursuivis.

PROGRAMME PRINCIPAL 08

Développement du droit d'auteur et des droits connexes

90. Au cours du premier semestre de l'année 2002, un programme de travail intense a été lancé en vue d'accroître la notoriété de l'OMPI auprès de la communauté internationale du droit d'auteur et d'intensifier ses interventions en réponse aux besoins et aux attentes des États membres, des créateurs et des secteurs de la culture et de l'information.

91. Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) est entré en vigueur le 6 mars 2002, et le Traité de l'OMPI sur l'interprétation et l'exécution et les phonogrammes (WPPT) le 20 mai 2002. Les activités visant à promouvoir ces deux traités sont poursuivies en

coopération avec le programme de coopération pour le développement et du programme de coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie. Au cours de la période examinée, cinq pays ont adhéré au WCT et quatre au WPPT portant le nombre total des pays parties à ce traité à 35 et 34 respectivement. Les préparatifs d'adhésion aux traités se trouvent à un stade avancé dans un grand nombre de pays. Six missions de fonctionnaires ont été menées auprès de plusieurs États membres afin de promouvoir les nouveaux traités et de fournir des conseils juridiques à ce sujet. Les préparatifs concernant la convocation pour septembre 2002 des premières assemblées du WCT et du WPPT ont été achevés. En outre, le Secrétariat a lancé une enquête sur la transposition des dispositions des traités dans la législation des États membres.

92. La septième session du Comité permanent sur le droit d'auteur et les droits connexes (SCCR) s'est tenue à Genève au mois de mai. Les délibérations ont permis de progresser sur des questions telles que la protection des organismes de radiodiffusion et de préciser certains points relatifs à l'étendue de la protection et aux droits à conférer. Les délibérations se sont déroulées sur la base d'un document d'information technique établi par le Secrétariat et d'un tableau comparatif de propositions, sous forme de dispositions à insérer dans un traité, reçues avant la session. Cinq études sur les incidences économiques et sociales de la protection des bases de données non originales dans les pays en développement et les pays en transition ont également été soumises pour cette session du comité permanent, à la suite de la réunion d'un groupe de travail qui avait traité de ces études au mois de janvier à Genève. Le comité a également convenu d'élargir son programme d'activités futures et d'aborder de nouvelles questions à sa session de novembre. Un premier séminaire d'information en rapport avec la session de mai a été organisé; l'accent y était mis sur les possibilités et les enjeux liés au WCT et au WPPT.

93. Des avis juridiques, des observations et une assistance technique ont continué à être fournis aux États membres; il a notamment été répondu à plus de 300 demandes de renseignements par écrit. Vingt-trois missions de fonctionnaires ont été effectuées en vue de participer à des conférences, des séminaires et des réunions (sept au niveau international, 10 au niveau régional et six au niveau national) en vue de suivre l'évolution du droit d'auteur sur le plan national et régional, de déceler les tendances susceptibles d'avoir des incidences sur le droit d'auteur et les droits connexes et les industries culturelles fondées sur des droits, ainsi que de recueillir les données les plus récentes sur les incidences de techniques numériques. Plus de 2200 personnes ont reçu des informations sur des questions de droit d'auteur à l'occasion de ces réunions.

94. Des travaux préparatoires ont été lancés dans plusieurs nouveaux domaines, notamment en ce qui concerne la commande d'un guide des traités de l'OMPI relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes et d'un glossaire afférent, l'organisation d'une réunion d'experts chargés d'élaborer un manuel sur les principes directeurs applicables à l'évaluation de l'incidence économique du droit d'auteur et des droits connexes, ainsi qu'un guide de l'OMPI sur les licences relatives au droit d'auteur et aux droits connexes.

95. Le Secrétariat est resté en relation directe avec des offices nationaux du droit d'auteur et des fonctionnaires nationaux, ainsi qu'avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales afin d'établir des relations de travail étroites et de répondre convenablement aux attentes des États membres et des autres partenaires importants de l'OMPI, en particulier la communauté des créateurs, les titulaires de droits et les utilisateurs. Ces contacts ont également permis de sensibiliser davantage le public à la contribution que la protection du droit d'auteur apporte en termes de création de richesses et de préservation de

développement du patrimoine culturel. Le Secrétariat a aussi poursuivi, à titre officieux, le dialogue avec toutes les parties intéressées en ce qui concerne la question non réglée d'une protection internationale appropriée pour les interprétations ou exécutions audiovisuelles.

PROGRAMME PRINCIPAL 09

Communication mondiale

96. L'objectif consistant à démythifier la propriété intellectuelle est resté d'actualité. À cet égard, les ressources au cours du premier semestre 2002 ont été affectées pour l'essentiel au perfectionnement et à l'élargissement de la portée du site Web de l'OMPI, à la création de nouveaux produits d'information sous la forme de produits audiovisuels interactifs et d'imprimés expliquant la nature et les apports de la propriété intellectuelle à la fois au grand public et à des auditoires ciblés, à la valorisation et au renforcement de l'image de l'OMPI en tant qu'organisation tournée vers l'avenir, et à l'extension des liens avec les milieux industriels et d'autres groupes. La vente de produits d'information et de publicité de l'OMPI a contribué aux recettes de l'organisation.

97. Comme en 2001, l'OMPI s'est employée à organiser et à promouvoir la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui s'est tenue le 26 avril. Environ mille communications ont été envoyées aux officiers de propriété intellectuelle dans le monde entier, aux missions accréditées auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, aux centres d'information des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux médias les informant des préparatifs et des manifestations prévues pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Les destinataires ont reçu un dossier contenant des affiches, un nouveau CD-ROM et deux nouveaux volumes de bandes dessinées sur le thème de la propriété intellectuelle, des vignettes, une liste d'activités proposées ainsi qu'un message du directeur général. Un spot audiovisuel de 30 secondes, sur le thème "Encourager la créativité", a été diffusé sur CNN tout au long du mois et mis à la disposition des États membres de l'OMPI pour diffusion. Une exposition intitulée "Bandes dessinées, dessins animés et créativité" a ouvert ses portes aux écoles pour leur expliquer les liens entre la notion de créativité et le droit d'auteur. Quelque 67 États membres et neuf organisations internationales ou régionales ont informé l'OMPI des activités qu'ils prévoyaient pour célébrer la journée. Ces activités ont fait l'objet d'une page spéciale sur le site Web de l'OMPI.

Sous-programme 09.1 – Image de marque et conception de produits

98. Au cours de la période examinée, l'OMPI s'est employée à améliorer et à affiner son image de marque et à l'appliquer à une vaste gamme de produits d'information créés au sein de l'Organisation. Le nombre et les genres de produits d'information créés, certains à caractère spécialisé, d'autres d'une nature plus générale, n'ont cessé d'augmenter. Ainsi, 47 nouveaux produits ont été publiés, notamment le deuxième rapport sur les noms de domaine, une bande dessinée sur le droit d'auteur destinée au jeune public, ainsi qu'une brochure donnant des précisions sur des questions relatives au système de brevets et à l'accès aux médicaments et aux soins. Le rapport annuel 2001 a été publié en six langues. Une version mise à jour du "Guide de l'OMPI de la propriété intellectuelle dans le monde" a été élaborée pour publication. Quelque 128 produits spécialisés (documents de conférence,

banderoles, rapports, couvertures, etc.) ont été réalisés pour différents secteurs de l'Organisation. Le matériel publicitaire élaboré pour la conférence ministérielle de Mascate et la conférence de l'OMPI sur le système international des brevets fait partie de ces produits.

99. La vente de produits d'information a généré des recettes d'environ 2,64 millions de francs suisses au cours du premier semestre. Au total, 22291 produits ont été vendus et 169 088 ont été distribués gratuitement, avec seulement 20% de produits consistant en des publications destinées à la vente. Les produits sont de plus en plus distribués gratuitement ou vendus avec des rabais importants, surtout aux acheteurs des pays en développement et des pays en transition. L'utilisation de la librairie électronique est intensifiée et les recettes générées par celle-ci atteignent 164 228 francs suisses, soit une augmentation de 86% par rapport à la même période de l'année précédente. Quelque 820 commandes ont été enregistrées par le biais de la librairie électronique, contre 562 l'année précédente, et 1382 publications ont été vendues, contre 806 l'année précédente. Une nouvelle section publicitaire a été créée pour la revue de l'OMPI, de même qu'un nouveau catalogue bilingue des produits, ce qui a permis de réaliser des économies par rapport à la pratique consistant à publier deux catalogues différents, l'un en français et l'autre en anglais. Les annonces publicitaires dans les publications périodiques de l'OMPI ont rapporté environ 332 000 francs suisses à l'Organisation.

Sous-programme 09.2 – Relations avec la presse et avec le public

100. L'Organisation a continué d'élargir et de consolider ses liens avec la presse internationale et suisse. Au cours du premier semestre de 2002, quelque 35 communiqués de presse ont été publiés et environ 810 articles de presse (recensés par un service de presse) ont traité de questions relatives à l'OMPI et à la propriété intellectuelle. Les activités de l'OMPI en matière de règlement extrajudiciaire des litiges liés aux noms de domaine ont continué de donner lieu à de nombreux articles dans la presse, tout comme de nouveaux thèmes tels que les savoirs traditionnels, le folklore et l'accès aux ressources génétiques. Les questions de droit d'auteur, y compris l'entrée en vigueur des "traités Internet" de l'OMPI, et le programme de l'OMPI dans le domaine des brevets ont également suscité l'intérêt des médias. Des conférences de presse, des réunions d'information et des entretiens ont été organisés sur des sujets divers entre des fonctionnaires de l'OMPI et des représentants de la presse écrite, de la télévision et de la radio.

101. Vingt-six éditions de la revue de presse intitulée "la propriété intellectuelle dans la presse", qui contient une compilation hebdomadaire d'articles de presse traitant de la propriété intellectuelle, ont été publiées et adressées aux missions permanentes à Genève. Dans le domaine des relations avec le public, des réunions d'informations sur l'histoire, la structure et les activités de l'Organisation ont été tenues à l'intention de 39 groupes constitués de fonctionnaires nationaux, d'hommes d'affaires et d'étudiants, représentant au total 1020 personnes. Huit expositions artistiques ont été organisées afin de démontrer le lien qui existe entre la créativité et le droit d'auteur. Les expositions, qui ont bénéficié du soutien de missions permanentes de pays des exposants, ont attiré quelque 4000 visiteurs. Environ 32 textes, nouveaux ou actualisés, ont été rédigés pour différents annuaires internationaux et publications analogues, et ils ont été répondus à quelque 2900 demandes de renseignements sur l'OMPI et la propriété intellectuelle en général.

102. Une exposition sur le thème "Bandes dessinées, dessins animés et créativité" s'est tenue au Centre d'information de l'OMPI dans le cadre des activités de la Journée mondiale de la

propriété intellectuelle. L'exposition a utilisé les bandes dessinées et les dessins animés afin d'illustrer l'importance du droit d'auteur pour favoriser et encourager la créativité. Une centaine d'élèves de cinq écoles locales ont visité l'exposition pendant la semaine au cours de laquelle la Journée de la propriété intellectuelle a été célébrée et suivi le travail d'artistes et de sculpteurs entraînés à créer des personnages de dessins animés. Mille visiteurs supplémentaires ont vu l'exposition pendant la période examinée.

103. Ces sous-programmes ont aussi été mis en œuvre avec la participation du Bureau de coordination de l'OMPI à New York, qui s'est inscrit dans le cadre de relations étroites et d'échange suivies d'informations, ainsi que d'une bonne exécution des fonctions administratives. Le Bureau de coordination a poursuivi son double mandat consistant à la fois à représenter l'OMPI au siège de l'Organisation des Nations Unies à New York et à sensibiliser le secteur privé et la société civile aux États-Unis. Dans ses fonctions représentatives, le bureau a participé à plus de 20 réunions importantes comprenant, notamment, les sessions préparatoires de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Sommet sur le développement qui a eu lieu à Monterrey (Mexique). Il a également participé aux première et deuxième réunions préparatoires du Sommet mondial sur le développement durable, qui a porté sur des questions telles que les ressources génétiques et le partage des avantages; au Comité ad hoc pour la Convention internationale contre le clonage reproductif d'être humains; à la session spéciale de l'Assemblée des Nations Unies sur les enfants, qui a eu lieu en mai 2002; à la réunion inter-institutions des Nations Unies consacrée aux débats sur les conclusions des conférences mondiales, et à la session stratégique sur la manière dont les Nations Unies pourraient apporter un soutien substantiel au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA). Poursuivant son programme visant à démythifier la propriété intellectuelle et à mieux faire comprendre la mission et les activités de l'OMPI, le Bureau de coordination a organisé des séminaires sur des points particuliers du système de propriété intellectuelle à l'intention de diplomates de haut rang, de fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et d'acteurs de la société civile. Il a tenu des séances d'informations sur l'OMPI et ses activités dans le domaine des savoirs traditionnels, des ressources génétiques et du folklore dans le cadre de la session inaugurale du Forum permanent des Nations Unies pour les questions indigènes en mai 2002 à New York. L'OMPI a organisé ensuite une manifestation spéciale à l'intention des participants du forum; quelque 200 diplomates et acteurs de la société civile y ont assisté. Dans le cadre du programme de sensibilisation destiné au secteur privé et à la société civile, la série de conférences du Bureau de coordination de l'OMPI a été élargie à un nombre accru d'universités de la côte Est des États-Unis. En réponse à la demande des universités, des conférenciers ont été mis à la disposition de six d'entre elles. De même, sur la demande du Département d'État des États-Unis, des conférenciers ont été mis à la disposition des invités du département intéressés par les questions de propriété intellectuelle. Le programme de stages, lancé par le bureau il y a un an, s'est ouvert aux étudiants de droit et de sciences politiques des universités américaines et plus de seize stagiaires de différents pays y ont pris part. Des relations ont également été entretenues avec des représentants de milieux industriels grâce à des entretiens réguliers et des invitations à participer aux différentes manifestations.

104. Le bureau de Washington a continué ses efforts destinés à mieux faire connaître l'OMPI aux États-Unis en développant ses relations avec les pouvoirs publics et des groupements de l'industrie, des associations et des organisations de consommateurs, directement intéressés par l'évolution de la politique mondiale en matière de propriété intellectuelle. Les fonctionnaires du bureau ont suivi les débats publics du Congrès des États-Unis, avec des

fonctionnaires venus du siège de l'OMPI à Genève en visite à Washington, et ont présenté de nombreux exposés à des groupes de visiteurs intéressés par l'OMPI.

105. Le Bureau de coordination de l'OMPI à Bruxelles a été créé pendant le premier semestre 2002 afin de faciliter les activités et opérations de l'Organisation sur place et d'être plus présente au sein de l'Union européenne.

Sous-programme 09.3 – Productions multimédias

106. Le nombre de consultations des sites Web de l'OMPI a encore progressé. Près de 139 millions de visites ont été enregistrées au premier semestre 2002, contre 85 millions au cours de la même période de l'année précédente. Le contenu des versions en langues arabe et russe du site de l'OMPI a été étoffé et les travaux concernant la version en langue chinoise, dont le lancement est prévu pour septembre 2002, se sont poursuivis. Le site Web de l'OMPI sera alors disponible en six langues. De nouveaux thèmes et de nouvelles pages sont continuellement ajoutés au portail du site, de manière à mettre en évidence de nouveaux faits intéressants et les nouveaux projets de l'OMPI, tels que le plan d'action dans le domaine des brevets. Le nombre de liens vers le site de l'OMPI et les sites d'offices nationaux de propriété intellectuelle, d'établissements d'enseignements supérieurs et d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales accréditées a encore augmenté, de telle sorte que le site Web de l'OMPI est aujourd'hui relié au plan mondial à plus de 270 sites ayant un rapport avec la propriété intellectuelle.

107. La production de matériel télévisuel et multimédia a pris une ampleur considérable au cours de la période considérée; la réalisation principale ayant été la première annonce publicitaire de l'OMPI, un spot de 30 secondes intitulé "Encourager la créativité", qui a été diffusé à de nombreuses reprises sur le réseau mondial de CNN entre avril et décembre 2002. Un reportage de six minutes consacré à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été réalisé pour diffusion via l'Union Européenne de Radio - Télévision, de même que deux séquences sur l'exposition de l'OMPI "Bandes dessinées, dessins animés et créativité". Parmi les autres produits figurent une bande vidéo produite pour l'exposition sur les bandes dessinées et un film de 2,5 minutes consacré aux traités Internet. Les produits multimédias comprennent un CD-ROM et une production destinée au site Web pour illustrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sous le titre "Le tour de l'OMPI sur la propriété intellectuelle"; une adaptation du CD-ROM interactif "L'invention est chez vous" sous forme de présentation numérique trilingue, un CD-ROM sur la "Conférence sur le système international des brevets, 2002," et une illustration "flash" pour sensibiliser le public à la thématique du droit d'auteur.

Sous-programme 09.4 – Relations avec le secteur non gouvernemental

108. Au cours de la période examinée, de nouveaux contacts ont été établis afin d'élargir et de renforcer les relations de l'Organisation avec les milieux industriels et divers groupes d'intérêts. Des réunions ont eu lieu à intervalles réguliers à Genève et ailleurs, en vue d'explorer de nouveaux domaines d'intérêt et de coopération entre l'OMPI et les milieux industriels.

PROGRAMME PRINCIPAL 10

Questions mondiales de propriété intellectuelle

109. Au cours de l'exercice biennal 2002 - 2003, toutes les questions mondiales de propriété intellectuelle ont été regroupées sous ce programme principal, consacré à l'étude et à la promotion de nouvelles notions, stratégies et questions de propriété intellectuelle. Le programme principal 10 traite donc des thèmes suivants : ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore; petites et moyennes entreprises (PME) et propriété intellectuelle; commerce électronique et propriété intellectuelle; questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle.

Sous-programme 10.1 – Ressources génétiques, savoirs traditionnels et folklore

110. À la suite de la création d'une nouvelle instance de l'OMPI pour faire avancer l'étude des questions essentielles relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, l'accent a été principalement mis au cours du premier semestre de 2002 sur l'appui au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité intergouvernemental") de l'OMPI. La réunion du comité intergouvernemental en juin 2002, à laquelle ont participé 97 États, la Communauté européenne, 28 organisations intergouvernementales et 38 ONG, a permis d'examiner un large éventail de propositions d'importance pour faire progresser les travaux dans ce domaine.

111. Au cours de la période examinée, le Secrétariat a mené à bien notamment les principaux travaux suivants : création d'un portail d'accès aux bases de données relatives aux savoirs traditionnels dans le cadre d'un programme pilotes sur la documentation relative à l'état de la technique, à partir de programmes nationaux de la Chine, de l'Inde et du Venezuela, et établissement d'inventaires des périodiques ayant trait aux savoirs traditionnels et d'inventaires des bases de données en ligne contenant des documents sur les savoirs traditionnels; conception d'une base de données en ce qui concerne les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages en vue de l'élaboration d'un guide pratique à utiliser dans le cadre de négociations concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques; examen et étude des mécanismes actuels de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle, assortis de documents d'information; étude des éléments d'un système *sui generis* de protection des savoirs traditionnels; analyse de termes et de définitions utilisés pour les savoirs traditionnels, assortis d'un ensemble de documents d'information; rapport final détaillé sur la protection du folklore, établi sur la base de réponses de 64 États à un questionnaire et comprenant une analyse, un résumé, des statistiques, des conclusions et des propositions de tâches; lancement d'une étude sur la question de la divulgation de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels, avec la confirmation du consentement préalable donné en connaissance de cause, dans les demandes de brevet, à la suite d'une invitation de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique.

112. Les travaux du Secrétariat sous les auspices du comité intergouvernemental ont permis de mettre à profit des éléments empiriques essentiels pour faire sensiblement mieux comprendre, parmi un large éventail de parties prenantes, les différentes possibilités qui existent dans la pratique et en termes de politique générale à l'usage du système de la propriété

intellectuelle en vue de préserver les intérêts des détenteurs des savoirs traditionnels, des personnes responsables des ressources génétiques et des gardiens des cultures traditionnelles ainsi que de jeter les fondements d'une structure théorique unique pour l'étude ultérieure des réponses juridiques *sui generis*. Sur cette base, le comité intergouvernemental chargé le Secrétariat d'entreprendre un grand nombre d'études desuivi, d'enquêtes et d'activités relatives au renforcement des capacités pour faire avancer les travaux dans le cadre d'un mandat qui lui a été confié.

113. Un grand nombre d'activités consultatives et d'appui technique ont été entreprises en liaison avec le comité intergouvernemental, parmi lesquelles des ateliers régionaux au Brésil, en Côte d'Ivoire et en Zambie ainsi qu'une réunion régionale d'experts en Éthiopie, en vue de faciliter les délibérations des États africains et l'élaboration par eux de propositions précises. Ainsi, le groupe des pays africains a pu soumettre à la session de juin du comité intergouvernemental un document important exposant sa position. Le Secrétariat a pris des dispositions pour que d'autres régions bénéficient dans l'avenir d'activités similaires. En ce qui concerne la biotechnologie et les questions de propriété intellectuelle, la protection des savoirs traditionnels et du folklore, et des questions connexes, un certain nombre de missions consultatives d'experts ont eu lieu et des conseils juridiques ont été fournis. En outre, l'OMPI a informé l'Instance permanente sur les questions autochtones de l'Organisation des Nations Unies, à sa première session, des travaux du comité intergouvernemental, et a examiné la question d'une coopération ultérieure avec cette instance.

114. Le Secrétariat a publié en espagnol le document intitulé "Besoin et attentes des détenteurs des savoirs traditionnels en matière de propriété intellectuelle : rapport de l'OMPI sur les missions d'enquête consacrées à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels", une étude de cas sur l'utilisation des systèmes actuels des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de l'expression culturelle réalisée par un juriste autochtone réputé ainsi qu'une étude sur la protection juridique du folklore. Les travaux en cours comprennent d'autres études de cas ainsi qu'une grande étude sur les savoirs traditionnels en rapport avec la conservation de la biodiversité, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Sous-programme 10.2 – Petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle

115. Au cours du premier semestre de 2002, l'OMPI a organisé en coopération avec le gouvernement des pays hôtes les forums, ateliers et séminaires suivants, après lesquels ont participé plus de 500 représentants de gouvernements, d'institutions d'appui aux PME et de PME: Forum interrégional de l'OMPI sur les petites et moyennes entreprises et la propriété intellectuelle (Moscou (Fédération de Russie)), Atelier régional asiatique sur l'utilisation des techniques de l'information et la gestion des droits de propriété intellectuelle par les petites et moyennes entreprises (Bangkok (Thaïlande)), Ateliers sur les petites et moyennes entreprises et la propriété industrielle à l'intention des pays du MERCOSUR (Rio de Janeiro (Brésil)) et deux séminaires nationaux de sensibilisation, qui sont tenus à Polana Bărașov (Roumanie) et à La Vallette (Malte). Les principaux objectifs de ces activités étaient d'élargir la portée de la compréhension et le niveau d'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME ainsi que de renforcer la capacité des gouvernements et des institutions d'appui aux PME de fournir des services en rapport avec la propriété intellectuelle aux PME.

116. En outre, l'OMPI a participé à six manifestations organisées par d'autres institutions ou en coopération avec d'autres institutions. Ils'agissait de la XIII^e Conférence internationale de l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (Gibraltar), de l'Atelier du CCI et de l'OMPI sur l'art africain contemporain et le marché international, à la biennale de Dakar (Dakar (Sénégal)), de la Réunion du groupe d'experts sur la mise en valeur de la compétitivité par la promotion d'approches novatrices au sein des PME, organisée par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) de l'Organisation des Nations Unies (Manama (Bahreïn)), du Séminaire sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le développement des entreprises (Varsovie (Pologne)) organisée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'Organisation des Nations Unies, du Séminaire régional intention des PME organisé dans le cadre de la Conférence PATLIB de l'Office européen des brevets (Giardini-Naxos (Italie)) et de la deuxième Conférence internationale sur les petites entreprises, organisée par le Ministère croate des petites et moyennes entreprises (Šibernik (Croatie)). Ces manifestations ont permis d'atteindre la communauté des entreprises, de faire mieux apprécier la pertinence de la propriété intellectuelle par les PME ainsi que de recenser les synergies et de définir des activités conjointes avec d'autres organisations intergouvernementales et institutions nationales d'appui aux PME.

117. L'aide aux PME par les offices nationaux de propriété intellectuelle a aussi donné lieu à des délibérations lors de deux réunions régionales de chefs d'offices de la propriété intellectuelle, qui ont eu lieu à Manille et à Paramaribo. Des documents sur l'OMPI et les petites et moyennes entreprises ont été établis en vue de leur distribution à tous les participants; ils comprenaient une synthèse des "pratiques recommandées" en vue de la promotion d'une meilleure compréhension et d'une utilisation plus large et plus efficace de la propriété intellectuelle par les PME.

118. Parmi les autres activités, on peut citer la publication régulière d'articles dans la section "La propriété intellectuelle pour les entreprises" de la partie du site Web de l'OMPI consacrée aux PME, qui comprend une liste de diffusion regroupant plus de 1400 abonnés, la mise à jour régulière de cette partie du site, la traduction de l'ensemble de cette partie du site en français ainsi que, dans une mesure importante, en arabe et en russe, et la publication d'un CD-ROM comprenant l'intégralité du contenu de cette partie du site Web consacrée aux PME.

Sous-programme 10.3 – Commerce électronique et propriété intellectuelle

119. La principale activité au cours de la période examinée a consisté à organiser la deuxième session spéciale, tenue à Genève en mai, du Comité permanent du droit des marques, des dessins industriels et des indications géographiques, qui était chargé d'examiner le rapport concernant le deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet.

120. À la suite de la mise en œuvre du Programme de l'OMPI sur les ccTLD (domaines de premier niveau qui sont des codes de pays), les administrateurs de .AE (Émirats arabes unis) et .NL (Pays-Bas) ont choisi le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme institution de règlement des litiges (exclusivement). L'administrateur de .IE (Irlande) a retenu l'OMPI comme conseiller pour les questions relatives au règlement des litiges de propriété intellectuelle et à l'Internet en vue probablement d'adapter le service d'enregistrement de .IE de sorte que celui-ci devienne un domaine moins restrictif.

121. En ce qui concerne la prévention des litiges relatifs aux noms de domaine, l'OMPI a facilité l'accès aux bases de données en ligne relatives aux marques d'un certain nombre d'offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle en créant un portail sur son site Web (<http://ecommerce.wipo.int/databases/trademark/index.html>), qui contient des liens vers ces bases. L'objectif est de permettre à toute personne souhaitant faire enregistrer un nom de domaine dans un TLD générique ou dans un ccTLD d'effectuer une recherche, à l'aide de ce site, dans les bases de données en ligne relatives aux marques concernées. En outre, une base de données relative aux ccTLD a été créée (<http://ecommerce.wipo.int/databases/cctld/index.html>), qui comprend des liens vers le site Web de 243 ccTLD, ce qui permet de déterminer l'existence d'un contrat d'enregistrement, d'un service WHOIS ou encore l'adoption d'un mécanisme de règlement extrajudiciaire des litiges.

122. L'OMPI a aussi lancé une série de consultations régionales sur le commerce électronique, pour la période 2002-2003. Ces consultations, à double objectif, porteront sur les questions de propriété intellectuelle soulevées par le commerce électronique et sur la protection de la propriété intellectuelle dans les ccTLD. Elles visent aussi à accroître la participation des pays en développement à l'élaboration des politiques relatives au commerce électronique. La première de ces consultations a eu lieu pour les pays des Caraïbes, à Kingston (Jamaïque) en avril : elle a débouché sur des recommandations qui ont été adoptées ultérieurement par la Réunion sur la propriété intellectuelle de l'OMPI tenue au niveau ministériel à l'intention des pays des Caraïbes, qu'a eu lieu à Paramaribo (Suriname) en juin.

Sous-programme 10.4 – Questions et stratégies relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle

123. Au cours de la période examinée, après la réunion commune du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (deuxième session) et du Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (troisième session) (ACE/IP - ACMEC), tenue à Genève en décembre 2001, les activités ont visé à donner effet au résumé présenté par le président, qui a été adopté par les comités consultatifs. Dans ce résumé, il est convenu que la question de la sanction des droits de propriété intellectuelle revêt une grande importance pour tous les pays, l'OMPI se trouvant dans une position privilégiée pour rassembler des informations sur la sanction des droits de propriété intellectuelle et coordonner les activités entreprises par les comités conjointement avec diverses organisations intergouvernementales et non gouvernementales en vue d'établir des systèmes de sanction adaptés et efficaces. Le Secrétaire a été invité à recenser les besoins existants en matière de formation et d'élaboration de stratégies pour la sanction des droits, à poursuivre et intensifier les activités menées par l'OMPI en faveur des pays en développement et des pays en transition et en particulier les activités relatives à la formation, à l'assistance technique et à la sensibilisation dans le domaine de la sanction des droits et à rendre compte de ces activités à la prochaine réunion de l'OMPI sur la sanction des droits, qui devrait avoir lieu du 11 au 13 septembre 2002. Il a été en outre invité à créer un forum électronique en vue de faciliter l'échange de données d'informations sur la sanction des droits. En ce qui concerne l'élaboration de dispositions types et de pratiques en matière de sanction, et la résolution des problèmes et difficultés survenant dans le domaine de la sanction des droits, le Secrétaire a été prié d'établir, en se fondant essentiellement sur les renseignements fournis par les États membres et les observateurs, une synthèse structurée des questions relatives aux pratiques en

matière des sanctions des droits, y compris les questions relatives à la sanction des droits sur l'Internet, qui servira de base de discussion pour la réunion de septembre. Le Secrétaire a aussi été prié d'établir une liste de points de contact à partir de la liste des participants de la réunion, qu'il a été élargi ultérieurement sur la base des informations supplémentaires communiquées par les gouvernements.

124. Conformément au résumé précité du président, les activités ont consisté à prendre connaissance des réponses ¹ à la "demande d'informations" ² envoyée aux États membres ayant participé à la réunion du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP) ainsi qu'aux organisations qui avaient été invitées en qualité d'observateurs ³, et à établir trois documents en vue de la réunion de septembre. Cette demande d'informations visait à aider les deux comités consultatifs à cerner les problèmes de fond et les domaines dans lesquels une coopération internationale placée sous l'égide de l'OMPI apparaît à la fois nécessaire et réalisable. Les documents cités ci-dessus ont été établis pour examen à la réunion de septembre: "Création d'un forum électronique" (WIPO/CME/2Prov.), "Évaluation des besoins de formation et de stratégies en matière de sanctions des droits" (WIPO/CME/3Prov.), et "Synthèse des questions concernant les difficultés et les pratiques en matière de sanction des droits" (WIPO/CME/4Prov.).

125. En outre, un projet de rapport sur la réunion de décembre 2001 des deux comités consultatifs (ACE/IP-ACMEC) a été établi, des dispositions administratives ont été prises en vue de la Réunion de consultations sur la sanction des droits de septembre, la question du rétablissement des comités sur la sanction des droits a été abordée, avec notamment l'établissement d'un document qui sera soumis aux assemblées de l'OMPI en septembre, et des délibérations ont eu lieu avec des délégations gouvernementales, des organisations intergouvernementales et des représentants de titulaires de droits et de secteur privé.

126. L'OMPI a participé, en qualité d'observateur, à la réunion de la Commission I (Affaires générales et politique) de la Conférence de La Haye de droit international privé, qui s'est tenue en avril à La Haye. Lors de cette réunion, il a été décidé de confier à un groupe de travail la poursuite de travaux en vue de l'élaboration d'une version modifiée de la Convention sur la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers en matière civile et commerciale, les droits de propriété intellectuelle n'étant à ce stade pas à l'ordre du jour.

PROGRAMME PRINCIPAL 11

Centred'arbitrage et de médiation

127. Depuis le début (décembre 1999) de ses activités dans le domaine de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet jusqu'en juin 2002, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a été saisi de 19 544 plaintes portant sur des noms de domaine, 14 491 d'entre elles ayant été déposées au cours du premier semestre de 2002. L'administration de ces litiges par le centre nous a eulement représenté une contribution

1 Des réponses ont été reçues de 24 États membres, deux organisations intergouvernementales et 11 organisations non gouvernementales.

2 Circulaire OMP In° 6562 en date du 17 juillet 2001.

3 Les réponses concernaient, horizontalement, le domaine de la propriété industrielle ainsi que celui du droit d'auteur et des droits connexes.

efficace à la sanction des droits attachés à un marque mais aussi permis d'en renforcer l'image de marque du centre en tant que prestataire de services d'arbitrage et de médiation pour tous types de litiges commerciaux intéressant la propriété intellectuelle. Le centre a aussi enregistré une augmentation des travaux habituels pendant la période examinée. En dehors de l'administration des litiges, le centre a mené diverses activités en sa qualité d'institutions spécialisées dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.

Sous-programme 11.1 – Administration des litiges

128. Le centre a renforcé sa position de première institution de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine et à d'autres aspects de la propriété intellectuelle. Il a été saisie de 14 491 affaires concernant des noms de domaine pendant la période examinée. Ces litiges ont été traités en neuf langues, ont opposé des parties de 112 pays et ont porté sur 22 789 noms de domaine distincts. Les principes directeurs appliqués principalement par le centre sont ceux régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine ("principes UDRP"), mais le centre a développé ses services afin d'englober les litiges concernant des noms enregistrés dans de nouveaux domaines. Au cours de la période examinée, les commissions administratives de l'OMPI ont rendu leurs premières décisions relatives à des noms enregistrés dans les domaines .info et .biz. En vertu de mécanismes particuliers mis en place, le centre a été saisie de 277 affaires relevant des principes "STOP" applicables au domaine .biz et de 13 592 affaires portant sur des enregistrements préliminaires dans .info, dont 13 507 ont été réglées. Trois autres services d'enregistrement de domaines de premier niveau constitués par des codes de pays (ccTLD) ont désigné le centre comme institution de règlement des litiges les concernant, ce qui porte le total des services d'enregistrement ayant fait ce choix à 25. Au cours du premier semestre de 2002, le centre a été saisie de 13 affaires relatives à des ccTLD.

129. Parce qu'elle exige un règlement international, neutre et efficace, les transactions effectuées par exemple en vertu de licence transfrontières suscitent de plus en plus de litiges pouvant donner lieu à une médiation ou un arbitrage selon les règles de l'OMPI. Outre ces litiges liés aux noms de domaine, le centre a été saisie de trois affaires de médiation "traditionnelle" et de trois arbitrages, selon les règles de l'OMPI, au cours du premier semestre de 2002. De même, dans 11 affaires, le centre a aidé des parties à nommer un intermédiaire neutre sur la base d'une liste d'experts en propriété intellectuelle.

Sous-programme 11.2 – Cadre juridique, information et promotion

130. Parmi les manifestations organisées par l'OMPI dans le domaine du règlement des litiges figurent deux réunions de l'OMPI à l'intention d'experts en noms de domaine, qui se sont tenues aux États-Unis et d'Amérique, ainsi que le traditionnel Atelier de l'OMPI sur les litiges de propriété intellectuelle à l'intention des médiateurs, qui a eu lieu à Genève. Le centre a publié de nouveaux ouvrages, notamment le rapport annuel sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'OMPI. Outre les ressources et les services qu'il offre tels que des plaintes et des réponses types ou la communication en ligne des litiges, le centre a régulièrement complété son site Web avec de nouvelles informations destinées aux parties; en six mois, il a enregistré près de neuf millions de consultations de son site. Il a reçu plusieurs centaines de demandes d'information, auxquelles il a dans la plupart des cas répondu par la voie électronique et qui ont contribué à sensibiliser les titulaires de droits de propriété intellectuelle et les utilisateurs du système de propriété intellectuelle aux procédures

del'OMPI tant qu' autre possibilité de règlement des litiges. Se fondant sur la compétence qu' il a acquise dans la mise au point de procédures "sur mesure", le centre a contribué à la mise en œuvre de divers principes directeurs pour le règlement des litiges relatifs à des noms de domaine.

PROGRAMME PRINCIPAL 12

Coopération avec les pays en développement

131. Au cours du premier semestre de 2002, le Secteur du développement pour la coopération a joué un rôle dans plusieurs activités de premier plan qui avaient été conçues pour renforcer la capacité des pays en développement de pleinement utiliser les systèmes de la propriété intellectuelle aux fins de leur développement économique, social et culturel. Outre des réunions de haut niveau de responsables politiques influents, le programme de coopération pour le développement de l'OMPI a continué d' être appliqué sans relâche au cours des six premiers mois de l' année. Entout, près de 70 réunions interrégionales, régionales ou nationales ont eu lieu, auxquelles ont participé plus de 6900 personnes. Il y a aussi eu quelque 180 visites d' étude, missions consultatives et missions d' experts.

Sous-programme 12.1 – Utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle au service du développement économique, social et culturel

132. Le Forum ministériel international de l'OMPI sur le thème "Propriété intellectuelle et savoirs traditionnels: notre identité, notre avenir", organisé en coopération avec le Gouvernement du Sultanat d' Oman, a eu lieu en janvier 2002. Ils' agissait de la première réunion internationale sur ce sujet organisée par l'OMPI au niveau ministériel. L' objectif du forum était de donner à des décideurs et à des hauts fonctionnaires nationaux l' occasion d' échanger des vues et des données d' expérience, au niveau le plus élevé, sur les dimensions sociales, culturelles et économiques de la protection des savoirs traditionnels. Les éminents invités qui ont participé au forum ont soulevé des questions ayant trait aux efforts déployés au niveau national en vue de préserver et de promouvoir les savoirs traditionnels, à l' importance du système de la propriété intellectuelle en tant que moyen de protéger les savoirs traditionnels et à l' utilisation du système de la propriété intellectuelle pour créer des actifs d' une grande valeur fondés sur les savoirs traditionnels; ils ont aussi examiné comment les communautés autochtones et locales peuvent utiliser ces systèmes pour créer des richesses. Ce forum s' est conclu par l' adoption de la Déclaration de Mascate sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels, qui réaffirme un certain nombre de principes et de faits universellement reconnus en ce qui concerne la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels et appuie les travaux passés, présents et futurs de l'OMPI dans le domaine des savoirs traditionnels.

133. Toujours en janvier, la Conférence internationale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et le commerce électronique s' est tenue à Téhéran (République islamique d' Iran). Elle avait pour objectifs de fournir des informations sur des questions de propriété intellectuelle liées au commerce électronique et d' améliorer la sensibilisation à ces questions, d' échanger des informations et des vues sur l' évolution récente de la propriété intellectuelle et du commerce électronique ainsi que de définir un cadre de coopération pour la mise en œuvre fructueuse de mesures relatives au commerce électronique en rapport avec la propriété intellectuelle dans les pays de l' Asie et du Pacifique. La conférence, ouverte par le ministre

iranienducommerce,aaccueilli23 participantsdespaysarabes,d'Asieetdu Pacifiqueainsiqu'environs360 participantsde laRépubliqueislamique d'Iran,ycompris deshauts fonctionnairesnationauxetdesreprésentants d'organismeslocaux.

134. LeColloqueregionalsurlapropriété intellectuelleàl'intentiondesmagistratsenuà NewDelhi(Inde)enfévrierarasseblédemembresdistinguésdelamagistrature,quiont examinélaquestiondurenforcementdelasanciondesdroitsdepropriétéintellectuelle dans les pays d'Asieet duPacifique.Cecolloqueaétésuivid'unetablerondedel'OMPIà l'intentiondespaysdelarégionAsieetPacifique,quis'esttenuàManille(Philippines)eta réunideschefs d'officedepropriétéintellectuelle.Vingt -cinqchefs,chefsadjointsethauts fonctionnaires d'officesdepropriétéintellectuelleetdeministresdetutellede23 paysdela régionAsieetPacifiqueontéchangésvuesetdesdonnées d'expériencesurunensemblede questionsdepropriétéintellectuelleactuellesouémergentes,enaccordantuneattention particulièreauxaspectsdelaprotectiondelapropriétéintellectuelleliésaudéveloppement.

135. Enavril,uneconférenceregionalearabeOMPI -OMCsurlapropriétéintellectuelleetla Déclarationministérielle deDoha,organiséeencoopérationavecl'Organisationmondialedu commerce(OMC)etleMinistèreqatariendel'économieetducommerce,aeulieuàDoha. Cetteactivitéconstituaitlapremière initiativeconjointedel'OMPIetdel'OMCenfaveurdes paysarabes.L'objectifpremierdecetteconférenceétaid'examinerlesrésultatsdela quatrième Conférenceministérielledel'OMC,tenuèDohaennovembre 2001,ainsique d'évaluerlesbesoinsfutursdespaysarabesenmatière d'assistancetechniqueet d'étudierles moyenslesplusappropriésderenforcerlacoopérationetlacoordinationentrepaysarabes dansledomainedelapropriétéintellectuelle.

136. LeForumsino -africaindel'OMPIsurlapropriétéintellectuelleaeulieuàBeijingen maietapermisd'rassemblerdesministres,desministresadjoints,deschefssetdeshauts fonctionnairesenchargedelapropriétéintellectuelle dans 15 paysafricainsetleurs homologueschinois.D'éminentsconférenciersdela Chine,depaysarabesetd'Afriqueont examiné d'importantesquestionsdepolitiquegénéraledepropriétéintellectuelleauxquelles estconfrontéelacommunautéinternationale,notammentlespaysendéveloppement d'AfriqueetlaChine.Ilaétéprocédéàunéchangédevuesetdes données d'expériences dans lesdomainesdelapropriétéintellectuelleetdudéveloppementéconomique,delapropriété intellectuelleetdestechniquesdel'information,destâchesdifficilesauxquellesdoitfaireface lesystème delapropriétéintellectuelle,notammentlepland'actioninternational dansle domainedesbrevetsetlaréformeduTraitédecoopérationenmatièredebrevets(PCT),et desquestionsémergentesdepropriétéintellectuelle,tellesquelefolklore,lessavoirs traditionnels,l'accès auxressourcesgénétiquesetlesPME.

137. EncoopérationavecleMinistredelajusticeetdelapolicedelaRépubliquedu Suriname,l'OMPIaorganisélaquatrième Réunionministériellesurlapropriétéintellectuelle àl'intentiondespaysdesCaraïbes,quiaeulieuenujuinàParamaribo(Républiquedu Suriname).Yontparticipédesreprésentantsdugouvernementde14 paysdesCaraïbesainsique d'organisationsintergouvernementalesrégionaleset d'institutionsuniversitaires.Dansle cadre decetteréunion,lesministresdesCaraïbesenchargedelapropriétéintellectuelleont élaborélesrésolutions suivantes:résolutionsurlacollaborationentrel'OMPIetlespaysdes Caraïbesencequiconcerneunecampagne d'éducationetdesensibilisationdupublicetla sanctiondesdroits;résolutionsurlesystème régionaldegestioncollectivedudroit d'auteur etdesdroitsconnexes,résolutionsurl'adoptiondesrecommandationsduComitérégionalsur lecommerceélectroniqueetlapropriétéintellectuellepourlespaysdesCaraïbes,et

résolutionsurlacollaborationfutureentrel'OMPIetlespaysdesCaraïbesenvuedu développementdelaprotectiondelapropriétéintellectuelledanslarégion.

Sous-programme12.2 –Domainesd'actionparticuliers

138. Encequiconcernelalégislationsurlapropriétéintellectuelle,lespaysen développementontcontinuéàrecevoiruneaidepourl'élaborationdenouveauxtextes législatifsoulamiseenconformitédetextesexistantsavec desnormesinternationales, notammentl'Accordsurlesaspectsdesdroitsdepropriétéintellectuellequitouchentau commerce(AccordsurlesADPIC).Aucoursdupremiersemestrede2002,15 projetsde texteslégislatifset26 sériesd'observationsontétéélaborés etremisurdemandeà, respectivement,11 et16 pays.Desavisjuridiquesontétéfournissur16 autres textes législatifsde11 pays.Lesujetstraitéscomprenaientlaprotectiondesbrevets,desdessinset modèlesindustriels,desmarques,desindicationsgéographiques,desschémasde configurationoutopographiesdecircuitsintégrés,dudroitd'auteuretdesdroitsconnexes,la protectioncontredesactesdeconcurrencedéloyaleainsiquelasanctiondesdroitsde propriétéintellectuelle.Enoutre,denombreusesdélibérationsurdesavislégislatifsonteu lieuavecdesfonctionnairesnationauxàGenèveoudansdescapitales.

139. L'OMPIacontinuéàdiffuserdesinformationsurdesquestionsdepropriété intellectuelle.Lapublication mensuelle *Loisettraitésdepropriétéintellectuelle* estparuesur papierenfrançaisetenanglais(lespréparatifsenvuedesapublicationélectroniquesurlesite Webdel'OMPIàcompterdesnumérosde2002ontcontinué).Desinformationsetdes documentsontétéfournispourrépondreàdesdemandesdel'extérieur.Lacollectiondelois accessibleenligne(CLEA)aétémiseàjour :aucoursdelapériodeàl'examen,81 entrées dedonnéesbibliographiquesontétécrééeset102 texteslégislatifsinégrauxontétéajoutés. Au30 juin 2002,2691 entréesbibliographiquesconcernantlalégislationde62 paysetdes Communautéseuropéennesainsiquetextedetraitésetdeconventionsadministrésounon parl'OMPIavaientétépubliésurl'Internet.En outre,desmesuresontétéprisesenvuede lapublicationd'uneversionactualiséeduCD-ROMIPLEX,quicontientdestexteslégislatifs (texteslégislatifsnationauxou régionaux,traités multilatérauxoubilatéraux)enfrançaiseten anglais.

140. Encequiconcernelesbesoinsdespayslesmoinsavancés(PMA),l'Atelierrégional communOMPI-OMCsur lamiseenœuvre del'Accordsurles ADPICaeulieuà Dar es-Salaam(Tanzanie),enavril.Environ140 hautsfonctionnairesnationaux,dont 25 femmes,représentantdesministèresdel'industrie,ducommerceetdelajustice,yont participé.CetatelevisaitàpermettreàdeshautsfonctionnairesdePMAafricainsetd'Haïti d'examinerdesnormesinternationales,descritèresapplicablesauxdroits depropriété intellectuelleetdesquestionsactuellesdepropriétéintellectuelle,ycomprislesrésultatsdela quatrièmeConférenceministérielledel'OMC,quis'esttenueàDoha(Qatar). Ilacontribuéà l'aménagementd'institutionsfournissant deséclaircissementssurlesobligationsdécoulant del'AccordsurlesADPIC,ycomprislaDéclarationministérielledede Doha.Ilapermis d'exposerlesmesuresàprendre auniveaunationalauxfinsdurespectdel'Accordsur lesADPIC,etderenforcerles connaissancesdesparticipantssurlesprincipales caractéristiquesdediversaccordsinternationauxrelatifsàlapropriétéintellectuelleetà l'assistancetechniquepouvantêtreobtenueauprèsdel'OMPIetdel'OMC(voirlé paragraphe 17).

141. En ce qui concerne la gestion collective du droit d'auteur, une réunion interrégionale sur le droit d'auteur et les droits connexes a eu lieu à Manama (Bahreïn), en février; elle était organisée en coopération avec le Ministère de l'information de l'État de Bahreïn. Elle avait pour objectif de permettre un échange interrégional de données d'expériences sur les normes de protection dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, notamment à la lumière de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC.

142. En mai, l'OMPI a organisé des séminaires sous-régionaux sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des pays lusophones, qui s'est tenu à Maputo (Mozambique). Ce séminaire, prévu à l'origine pour être un séminaire national, a été élargi afin de comprendre tous les pays africains lusophones après la signature de l'Accord de coopération entre l'OMPI et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), qui est intervenue à Genève en avril 2002. Il a été l'occasion de débattre des activités de l'OMPI avec de hauts responsables politiques du Gouvernement du Mozambique et d'autres pays participants. Il a aussi permis aux participants de comprendre comment la protection du droit d'auteur s'applique aux niveaux international et national, et l'importance de la gestion collective en tant qu'instrument de création de richesses.

143. En ce qui concerne la logistique et la promotion de l'innovation, pendant la période considérée, 44 prix ont été décernés par l'OMPI à 44 inventeurs de 24 pays, dans le cadre de concours nationaux ou internationaux ou de foires. Au début de 2002, l'OMPI a lancé le Prix OMPI de la créativité en vue d'encourager l'activité artistique qui lie le droit d'auteur à l'activité créatrice dans l'environnement numérique. Six prix OMPI de la créativité ont été décernés dans le cadre de quatre concours nationaux, dont deux à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le 26 avril 2002.

144. En outre, l'OMPI a participé à la conférence intitulée "I. Tex 2002 Conference Technopreneurship: Bringing Innovation to the Global Market", qui s'est tenue à Kuala Lumpur (Malaisie) en mars; ses représentants ont eu, en avril, des entretiens avec des fonctionnaires de l'Université d'Ajman (Dubaï) en vue de définir des possibilités de collaboration dans le domaine de la promotion de l'innovation, et ont participé à une réunion d'experts sur la création d'un forum des innovateurs arabes, qui s'est tenue à l'OMPI, à Genève, en juin.

145. L'OMPI a aussi organisé des réunions et séminaires similaires après, et y a participé : conférence régionale sur l'innovation et les techniques appropriées – aspects de propriété intellectuelle et transfert de technologie, organisée en coopération avec le Bureau de la directrice générale de l'enregistrement du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles du Lesotho et qui s'est tenue en février; atelier internationaux sur la gestion et la commercialisation des inventions et des techniques, organisée en coopération avec l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et l'Institut des techniques et des études supérieures de Monterrey (ITESM) et avec la participation de l'Université d'Akron, Ohio (États-Unis d'Amérique), qui a eu lieu à Monterrey (Mexique) en avril; deuxième Forum internationaux sur la créativité et les inventions – un avenir meilleur pour l'humanité au XXI^e siècle, organisée en coopération avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle (SIPO) de la République populaire de Chine, qui s'est tenue à Beijing en mai; ateliers sous-régionaux sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les universités et la recherche – développement, organisée en coopération avec le Gouvernement du Sénégal et le Fonds d'aide à la promotion de l'invention et de l'innovation (FAPI), qui a eu lieu à Dakar (Sénégal) en juin.

146. Les travaux ont commencé en ce qui concerne deux projets : d'une part, une proposition d'annuaire international des centres et des services d'innovation qui serait axé sur l'Internet et comprendrait des informations générales sur les activités de ces organismes, ainsi que leurs coordonnées (y compris des liens Internet); d'autre part, la création d'un instrument à utiliser sur le Web et visant à faciliter l'établissement de liens entre des centres d'innovation, des responsables de l'innovation et des techniques et des participants des ateliers de l'OMPI. Cet outil comprendrait une structure permettant aux centres, aux responsables et aux utilisateurs de l'innovation et des techniques ainsi qu'aux institutions travaillant dans le domaine de la commercialisation et dans des domaines connexes d'échanger régulièrement des données d'expérience.

147. Une deuxième mission d'experts (mission de suivi) s'est tenue en avril à Dakar en vue d'aider l'Agence sénégalaise pour l'innovation technologique (ASIT) à devenir pleinement opérationnelle en matière de promotion des innovations et des inventions au Sénégal. Des experts s'en sont aussi rendus au Burkina Faso en mai.

148. Dans le domaine des services d'information en matière de propriété industrielle, la version finale des statistiques de propriété industrielle de l'OMPI pour 1999 a été établie au cours de la période à l'examen et des extraits ont été publiés sur l'Internet en mai 2002, en même temps que les statistiques provisoires pour 2000. Une étude sur la fourniture par l'OMPI, à l'avenir, de services et de publications dans le domaine des statistiques de propriété industrielle a été effectuée par des consultants et un rapport a été établi en avril 2002. Ce rapport porte sur des questions telles que la mise à disposition renforcée de statistiques sous forme électronique et l'élaboration d'une base de données statistiques par séries chronologiques. L'OMPI a aussi participé à la première réunion d'un groupe d'experts sur les statistiques en matière de brevets, qui a été créée en vue d'examiner l'utilisation éventuelle de statistiques de brevets dans un cadre plus large. Les autres membres de cette équipe d'experts représentent l'OCDE, la National Science Foundation (NSF), l'Office japonais des brevets, l'OEB et la Commission européenne.

149. En ce qui concerne les produits relatifs à la documentation en matière de brevets, la collection de documents de brevet Global Pat comprend désormais, en vertu d'un accord avec l'OEB, des brevets publiés de 1997 à la fin de 2000. Des copies de la mise à jour, qui comprend 73 CD-ROM, ont été distribuées gratuitement en février 2002 à environ 120 États membres de l'OMPI.

150. Dans le cadre des services d'information en matière de brevets, des membres du personnel de l'OMPI ont participé à des séminaires nationaux au Brésil, au Guatemala, au Mexique, au Qatar, à la Trinité-et-Tobago et au Venezuela. Ces séminaires étaient organisés à l'intention des universités, des associations professionnelles, des chambres de commerce, des associations d'inventeurs et du personnel des offices de propriété industrielle; des exposés sur, notamment, les services de l'OMPI, l'information technique et le développement économique, l'accès à l'information en matière de brevets, les bases de données en ligne, le transfert de technologie ont été présentés.

151. Au cours du premier semestre de 2002, l'OMPI a reçu un total de 627 demandes de recherches sur l'état de la technique et 335 demandes de recherche en ligne, et a distribué quelque 1200 exemplaires de documents de brevets.

Sous-programme 12.3 – Coopération relative aux systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye

152. En ce qui concerne l'objectif visant à faire en sorte que les pays en développement soient davantage sensibilisés au système du PCT, le connaissent mieux et en fassent un meilleur usage, il est à signaler qu'un séminaire itinérant et 10 séminaires nationaux ont été organisés au cours du premier semestre de 2002, auxquels ont participé 715 personnes. Quatre ateliers sur la formation aux procédures prévues par le PCT ont eu lieu, qui ont réuni 318 personnes. En outre, des fonctionnaires de deux pays en développement ont reçu une formation à ces procédures au siège de l'OMPI.

153. Aux fins du renforcement de la coopération avec les pays en développement en ce qui concerne le PCT, trois missions ont été effectuées pour promouvoir l'adhésion au PCT. Tout d'abord, des conseils et une aide en ce qui concerne le PCT, une visite d'étude au siège de l'OMPI a été organisée et deux exposés sur le PCT, auxquels ont assisté 415 personnes, ont été présentés à des associations professionnelles.

154. Un pays en développement a déposé son instrument d'adhésion au cours de la période examinée, portant ainsi à 116 le nombre d'États contractants du PCT, 62 d'entre eux étant des pays en développement.

155. Au cours du premier semestre de 2002, neuf missions ont eu lieu qui avaient pour objectif la tenue de réunions d'information ou de consultation, ou la participation de conférenciers à des séminaires de promotion des systèmes de Madrid et de La Haye. Une formation aux procédures prévues par le Protocole de Madrid a été offerte aux représentants de deux pays, au siège de l'OMPI. En outre, la présence de représentants de cinq pays en développement ou en transition à différents comités de l'OMPI a été l'occasion d'organiser des visites d'étude dans les départements concernés de l'OMPI en vue de faire mieux connaître les systèmes de Madrid et de La Haye et leurs avantages.

156. Selon les statistiques de l'OMPI établies plus tôt cette année, des pays en développement ont été désignés 44 300 fois en 2001 dans le cadre du Protocole de Madrid, et ont reçu près de 5,5 millions de francs suisses sous la forme de taxes de désignation l'année dernière.

157. De janvier à juin 2002, deux pays en transition ont adhéré au Protocole de Madrid et trois ont adhéré à l'Acte de 1999 de l'Arrangement de La Haye ou l'ont ratifié.

Sous-programme 12.4 – Automatisation des offices de propriété intellectuelle

158. Dans le cadre de ce sous-programme, les activités ont été axées sur

- l'élaboration d'un document de politique générale arrêtant les objectifs et énonçant le cadre nécessaire à la mise en place des activités d'automatisation dans les pays qui ont besoin d'aide, compte tenu de la situation actuelle, des défis à relever, de l'expérience collective et des pratiques recommandées;

- l'examen des activités actuelles de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle et la prise de mesures visant à coordonner, consolider, renforcer ou

améliorer ces activités. Ces mesures comprennent l'exécution de projets d'automatisation, l'évaluation de propositions, la fourniture d'un avis technique et d'une supervision, l'évaluation et l'analyse des besoins des offices de propriété intellectuelle, la mise en place de systèmes éprouvés ainsi que de pratiques recommandées et l'examen de questions de viabilité. Dans ce contexte, plusieurs missions consultatives sont rendues dans toutes les régions;

– l'évaluation sur place de projets d'automatisation en cours dans trois pays arabes, qui ont débouché sur une amélioration de la coordination, de la planification et de la mise en œuvre;

– le lancement de projets d'automatisation dans les offices de propriété intellectuelle de six pays pilotes africains (Éthiopie, Kenya, Lesotho, Namibie, Nigéria et Zimbabwe). Des missions de planification préparatoires ont été effectuées en avril et mai 2002 auprès de ces offices. L'exécution reposera sur des techniques appropriées et une maquette logicielle de base qui sera adaptée à chaque office de propriété intellectuelle en vue de permettre à celui-ci d'y incorporer sa législation, ses règles et procédures, ses flux de travail, ses documents officiels et ses besoins en matière de publication. Les fonctions du logiciel comprendront le traitement des marques, qui constitue la principale activité dans les petits offices ou les offices de taille moyenne. Le traitement des brevets et des dessins et modèles industriels sera aussi inclus. Outre l'élément logiciel, les projets porteront aussi sur les besoins en infrastructure informatique, la saisie des données figurant dans les archives actives, la formation et l'appui technique. Ces projets sont en cours au début de leur planification;

– l'évaluation de l'utilisation éventuelle des ordinateurs figurant dans le Kit WIPO NET aux fins des projets d'automatisation des offices de propriété intellectuelle et de l'utilisation du Centre de données WIPO NET pour fournir aux offices des services liés à l'automatisation, y compris la distribution de mises à jour de logiciels, un appui technique en ligne ainsi qu'un accès à la base de données et au site Web de la Division;

– la mise au point d'une base de données et d'un site Web de la Division de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, qui servira d'organes d'archivage des données d'expérience et des connaissances des institutions, avec des essais et des saisies de données. La mise au point d'un service de mise à jour en ligne des rapports techniques annuels par les offices de propriété intellectuelle a été terminée; ce service a fait l'objet d'une démonstration à la septième session plénière du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), qui s'est tenue en juin;

– la poursuite de la mise en œuvre et l'exécution du projet OMPID en matière de mise en place d'un système d'information régional pour les pays des Caraïbes. En mars 2002, la première version du système de marques a été installée et configurée en fonction des besoins de l'Office de la propriété intellectuelle de Port of Spain (Trinité-et-Tobago). En outre, une version de démonstration sur CD-ROM du système de marques, assortie d'une version d'essai de la base de données et d'une aide importante, a été envoyée aux offices de propriété intellectuelle des pays des Caraïbes afin de permettre à leur personnel d'exécuter les principales fonctions liées à l'entrée et à la recherche de données;

– l'évaluation et la planification de la mise en œuvre du système d'automatisation aux fins de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, connus sous le nom d'AFRICOS, qui est actuellement déployé dans certaines sociétés de gestion collective en Afrique, et que plusieurs autres sociétés de la région ont réclamé. La Société des auteurs russes l'a aussi demandé pour une utilisation éventuelle par les pays voisins. Le système fait

l'objet d'une évaluation quant à sa stabilité, sa variabilité dimensionnelle, ses possibilités d'adaptation linguistique et sa compatibilité avec des systèmes internationaux, ainsi que sous l'angle de la formation, de l'appui et des besoins en ressources aux fins d'autres installations.

PROGRAMME PRINCIPAL 13

Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

159. Pendant le premier semestre de 2002, le programme a été exécuté comme prévu. Les activités ont continué d'être axées sur la fourniture d'avis juridiques, le renforcement des capacités en vue de la création et du développement d'institutions durables, la mise en valeur des ressources humaines et la réalisation de campagnes de sensibilisation.

160. Des consultations ont eu lieu avec des membres de quatre gouvernements sur la modernisation de leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle, des membres de cinq gouvernements au sujet de la ratification de traités administrés par l'OMPI ou de l'adhésion à ces traités et avec des représentants de plusieurs autres gouvernements sur des questions générales touchant à la propriété intellectuelle.

161. L'OMPI a aussi travaillé en étroite coopération avec 12 gouvernements à l'élaboration et à la mise en œuvre de trois plans d'action ciblés par pays, de sept programmes de coopération bilatérale, d'un mémorandum d'accord et d'un projet national, destinés à aider les autorités nationales à mettre en place une gestion et une utilisation plus efficaces du système de la propriété intellectuelle. En outre, deux offices de propriété intellectuelle ont reçu des conseils au sujet de l'informatisation de leurs activités, et du matériel informatique et autre été fourni à quatre pays.

162. De plus, cinq projets nationaux visant à renforcer les capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont été exécutés.

163. La question de la sanction des droits de propriété intellectuelle a fait l'objet d'une attention constante. Environ 260 représentants d'administrations chargées de la propriété industrielle ou du droit d'auteur, des milieux judiciaires et juridiques, de la police, des douanes et d'autres organes chargés de faire respecter la loi ont reçu une formation dans le cadre de deux séminaires nationaux. L'objectif de ces séminaires était d'enrichir les connaissances des participants sur la façon de lutter efficacement contre la piraterie et la contrefaçon des actifs de propriété intellectuelle et, en fin de compte, de renforcer les mécanismes juridiques et administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle.

164. Un forum interrégional, un séminaire sous-régional et un séminaire national, réunissant quelque 440 participants, ont été organisés sur le thème des petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle. Ces séminaires visaient à sensibiliser les fonctionnaires nationaux, les directeurs de PME, les représentants d'organisations soutenant les PME et les conseils en propriété industrielle au rôle clé des actifs de propriété intellectuelle dans la réussite commerciale sur les marchés nationaux et internationaux pour toutes les catégories de PME, des plus traditionnelles aux plus avancées sur le plan technique, et à la nécessité de gérer correctement les actifs de propriété intellectuelle.

165. En outre, deux séminaires nationaux de sensibilisation, réunissant quelque 250 participants, ont eu lieu sur des thèmes tels que : commercialisation, évaluation et gestion des actifs de propriété intellectuelle, faits nouveaux en matière de protection des inventions biotechnologiques et des obtentions végétales.

166. Par ailleurs, l'OMPI a collaboré avec l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB) à l'organisation d'un séminaire régional sur la propriété intellectuelle pour les jeunes cadres, et des fonctionnaires de l'OMPI ont participé à la douzième session du Conseil interétatique pour la protection de la propriété industrielle (CIPPI).

167. Plusieurs pays de la région ont reçu une assistance pour leur permettre de participer à des réunions de l'OMPI, y compris le Forum international sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels tenu à Oman, et le deuxième Forum international sur la créativité et l'innovation, tenu en Chine.

168. En outre, une assistance a été fournie pour la traduction en russe de rapports sur le processus de l'OMPI relatif aux noms de domaine de l'Internet.

PROGRAMME PRINCIPAL 14

Académie mondiale de l'OMPI

169. Au cours du premier semestre de 2002, l'Académie mondiale de l'OMPI (ci-après dénommée l'académie) a poursuivi ses activités visant à la mise en valeur des ressources humaines par le biais de l'enseignement à distance, de la formation professionnelle et de l'élaboration des politiques.

170. Environ 222 personnes venant de plus de 100 pays ont participé à des séminaires, réunions, cours, y compris des cours de spécialisation de niveau supérieur, et à des sessions générales et spéciales de l'académie organisés dans le cadre des programmes de formation professionnelle et de l'élaboration des politiques. En outre, environ 230 participants locaux ont assisté à des sessions spéciales de l'académie tenues à Khartoum et Singapour.

171. Le programme d'enseignement à distance a bénéficié à 3 189 étudiants dans le cadre de sessions ordinaires et 34 membres du personnel de l'OMPI ont reçu une formation en propriété intellectuelle dans le cadre d'une session spéciale. Le cours d'enseignement à distance était une condition préalable obligatoire à remplir pour l'ensemble des 80 participants du séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle, ce qui a renforcé les liens entre deux programmes fondamentaux de formation de l'académie.

172. La Bibliothèque de l'OMPI a fait bénéficier quelque 275 visiteurs de ses services de référence et de recherche; 140 nouveaux livres ont été commandés et 400 ouvrages ont été répertoriés pour la base de données de la bibliothèque. Plus de 300 revues et magazines ont été reçus à l'intention des membres du personnel de l'OMPI. Une "table des matières" couvrant environ 35 revues de propriété intellectuelle a été diffusée par courrier électronique aux membres du personnel de l'OMPI tous les mois. Cent quarante nouveaux livres, revues et CD-ROM ont été achetés. Le catalogue de la Bibliothèque de l'OMPI a continué d'être mis à disposition sur l'Internet et l'Intranet.

173. La bibliothèque a continué de développer ses ressources électroniques. Son site Intranet a été mis à jour de façon à intégrer de nouveaux liens avec divers catalogues, dictionnaires, revues, documents, rapports, etc. disponibles en ligne. La bibliothèque s'est par ailleurs abonnée à six produits d'information en ligne par le biais du consortium du système des Nations Unies pour l'acquisition d'informations électroniques (UNSEIAC). Elle a aussi négocié un nouveau contrat avec LexisNexis, basé sur des données juridiques de premier ordre, et a permis à 10 collègues de l'OMPI de disposer de ce service accessible grâce à un mot de passe. Elle a en outre organisé une session de formation à LexisNexis, qui s'est tenue en avril, à l'intention des collègues intéressés, avec la participation d'un représentant de la société.

174. L'académie a aussi veillé au bon déroulement du concours littéraire international organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, au titre duquel 140 travaux ont été reçus.

Sous-programme 14.1 – Enseignement à distance et sensibilisation du public

175. Pendant la période examinée, deux sessions ordinaires du Cours général d'enseignement à distance (DL -101), ont eu lieu, au bénéfice d'un total de 3189 stagiaires inscrits. Les sessions, qui se sont tenues du 1^{er} mars au 15 avril et du 1^{er} juin au 15 juillet respectivement, se sont décomposées de la façon suivante : anglais – 1308 (658) stagiaires de 121 (104) pays, encadrés par 17 (10) formateurs; français – 209 (83) stagiaires de 38 (26) pays, encadrés par 3 (1) formateurs; espagnol – 255 (303) stagiaires de 23 (26) pays, encadrés par 4 (4) formateurs et chinois – 265 (108) stagiaires de 8 (1) pays, encadrés par 4 (2) formateurs. La totalité des 80 participants du Séminaire intermédiaire interrégional de formation professionnelle sur la propriété industrielle (5 -7 juin 2002) a suivi via un préalable le cours DL-101.

176. À la demande de la Section de perfectionnement du personnel, et en coordination avec celle-ci, une session spéciale du DL -101 a été tenue en mars et avril, à l'intention d'un total de 34 membres du personnel de l'OMPI (20 de langue française et 14 de langue anglaise).

177. Il convient de noter que les statistiques relatives à la participation au cours DL -101 ont été établies compte tenu non plus d'un nombre d'inscrits mais uniquement des personnes qui ont suivi le cours.

178. Le contenu et la présentation de la version CD -ROM du cours général sur la propriété intellectuelle (DL -101) (français, anglais et espagnol) ont été respectivement actualisés et modifiés, avec l'introduction de trois nouveaux modules. La traduction du cours DL -101 en arabe, portugais et russe a été achevée et les travaux visant à rendre ces versions disponibles en ligne sont continus. En outre, la Division des services informatiques a acquis un système de gestion de l'apprentissage à l'intention de l'académie pour faciliter l'administration des cours. Ce système devrait être opérationnel au début de l'année prochaine.

Sous-programme 14.2 – Formation professionnelle

179. Pendant la période examinée, les cours de formation professionnelle suivants ont eu lieu :

– Séminaire de formation OMPI/Office européen des brevets (OEB)/Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) sur les questions administratives dans les procédures relatives aux brevets et aux marques (Genève, Alicante, La Haye, mars 2002), en anglais, pour les fonctionnaires des services des brevets et des marques des offices de la propriété industrielle des pays en développement et des pays en transition. Dix-neuf participants venant de 15 pays ont assisté au total à ce séminaire.

– Atelier de formation OMPI/Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) sur le service à la clientèle et la gestion de la qualité dans la prestation de services en rapport avec les brevets (Gatineau, Canada, mai 2002), en anglais, pour des fonctionnaires de la région Asie et Pacifique. Les 12 stagiaires, venant d'autant de pays en développement, étaient des hauts fonctionnaires d'offices nationaux de la propriété industrielle en mesure d'influer sur la gestion quotidienne de leurs offices.

– Séminaire intermédiaire interrégional sur la propriété industrielle de l'OMPI (Genève, juin 2002), en français, anglais, arabe et espagnol. Une formation pratique complémentaire a aussi été organisée en juin, avec la collaboration de l'Académie de la recherche scientifique et de la technologie (ASRT, Le Caire), de l'Office autrichien des brevets (Vienne), du Bureau Benelux des marques (La Haye), du Centre d'études internationales de la propriété industrielle (CEIPI, Strasbourg), de l'OEB (La Haye et Vienne), de l'Office allemand des brevets et des marques (Munich), de l'Office de la propriété industrielle de la République tchèque (Prague), de l'Office des brevets d'Israël (Jérusalem), de l'Office marocain de la propriété intellectuelle (OMPI, Casablanca), de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, Lisbonne), de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, Paris), de l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM, Madrid) et de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IPI, Berne). Cette formation a été suivie par un total de 80 participants venant de 70 pays en développement, de pays en transition et d'une organisation régionale.

– Séminaire de formation OMPI/OEB/Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) sur les procédures d'examen coordonnées en matière de brevets (Genève, Madrid, Munich, mai 2002), en espagnol, à l'intention de ressortissants des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Au total, 16 participants venant de 16 pays ont assisté au séminaire.

Sous-programme 14.3 – Élaboration des politiques

180. Les sessions suivantes de l'académie ont eu lieu pendant la première moitié de 2002 :

– Session de l'académie sur la propriété intellectuelle et le développement (Khartoum, Soudan, janvier 2002) en anglais et en arabe. Cette session a réuni 17 participants venant de pays en développement et d'une organisation intergouvernementale et environ 200 participants locaux.

– Session spéciale de l'Académie à l'intention d'ambassadeurs en poste à Genève (Genève, février 2002), en anglais. Cette session a été suivie par 13 ambassadeurs de 13 pays.

– Session de l'Académie sur la propriété intellectuelle pour les pays francophones (Genève, février 2002). Les participants, au nombre de 12, étaient constitués de hauts fonctionnaires de ministères et d'offices de la propriété intellectuelle de pays d'Afrique et d'Haïti.

– Session spéciale de l'Académie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle (Washington, mai 2002) en anglais, organisée par l'OMPI en collaboration avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis à l'intention de hauts fonctionnaires travaillant dans le domaine de la sanction des droits dans des pays en développement et des pays en transition. Cette session a réuni un total de 14 participants venant de 14 pays.

– Session de l'Académie sur la propriété intellectuelle et le développement (Singapour, juin 2002) en anglais. La session a été suivie par 19 participants venant de 19 pays en développement et par 30 participants locaux.

181. En outre, un cours de formations sur l'administration des brevets organisé en collaboration avec l'Office norvégien des brevets, s'est tenu à Oslo (juin 2002), en anglais. Ce cours a été suivi par 20 participants venant de 20 pays en développement.

PROGRAMME PRINCIPAL 15

Techniques de l'information

182. Au cours de la période examinée, un certain nombre de politiques et de pratiques communes ont été mises en œuvre, telles que la présentation de rapports périodiques de situation au Comité permanent des techniques de l'information (SCIT). L'exécution des principaux projets informatiques (tels que le WIPONET et le système IMPACT) a continué de progresser, dans le respect des délais impartis et du budget. Les travaux visant à augmenter la puissance du réseau informatique du Bureau international ont avancé, ce qui facilite la mise à disposition et le fonctionnement de ces nouveaux systèmes, tout en assurant pleinement le niveau de service actuel.

Sous-programme 15.1 – Appui aux techniques de l'information

183. Un système d'établissement de rapports sur les activités et les projets informatiques, tous les quatre mois, a été approuvé par le SCIT et mis en place en 2001 (annexe III du document SCIT/6/7). Les premiers rapports ont été mis à disposition au cours du premier semestre de 2002 sur le site Internet du SCIT. Des activités d'appui, telles que l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de formation à l'intention des chefs de projets informatiques, ont été organisées et une première série de cours de gestion et de direction a été dispensée en vue de veiller à l'amélioration continue des compétences professionnelles des membres du personnel participant au programme.

184. La septième session du SCIT plénier, tenue en juin 2002, a été l'occasion d'achever la réforme du SCIT engagée en janvier 2001. Au cours de la session de juin, le SCIT a approuvé la réalisation future d'un volume considérable de travail dans le domaine des

normes et de la documentation. Le Secrétariat a donné un aperçu du "processus de planification stratégique de techniques de l'information et de la communication" de l'OMPI, qui a reçu un large soutien.

Sous-programme 15.2 – Services informatiques

185. Une stratégie a été mise en place au titre de la mise en œuvre des politiques de l'OMPI relatives à la sécurité informatique, élaborées et approuvées en 2001. Toutes les activités d'appui en cours en ce qui concerne les techniques de l'information sont poursuivies pendant le premier semestre de 2002. Les statistiques ci-après donnent une indication de l'ampleur des activités internes des services informatiques : ces activités sont portées sur quelque 1200 postes de travail, l'installation de la version 6.0.1 de GroupWise a été achevée et le service d'assistance interne a reçu et traité plus de 9000 appels. Plus de 60 serveurs internes ont été pris en charge avec une disponibilité maintenue à 99,5% et le nouvel accès au courrier électronique sur l'Internet, accessible 24 heures sur 24, sept jours par semaine, a permis d'envoyer ou de recevoir 9000 messages par jour.

186. Outre la maintenance de l'infrastructure informatique actuelle de l'OMPI, les travaux d'extension du réseau de l'OMPI vers quatre autres sites ont été achevés. Dans le cadre du projet "Fail-safe Organization-wide Customer-oriented Upgradeable Secure" (FOCUS) (infrastructure informatique sécurisée, évolutive, tournée vers les utilisateurs et à sécurité intégrée, à l'échelle de l'Organisation), qui vise à augmenter sensiblement l'efficacité, la sécurité et la capacité de fonctionnement des réseaux informatiques internes de l'OMPI, une interconnexion à grande vitesse des bâtiments a été mise en œuvre, ce qui s'est traduit par une augmentation de 50 à 500 fois de l'efficacité de ces réseaux; le passage de 80% du réseau interne de l'OMPI à Fast Ethernet a permis d'obtenir des performances informatiques cinq fois supérieures. Le nouveau système de pare-feu a été mis en œuvre en vue d'améliorer la sécurité et de fournir un accès plus rapide aux ressources Internet de l'OMPI à partir du réseau interne.

187. Plus de deux millions de pages Internet ou Intranet ont été visitées par mois et il ressort des statistiques que le nombre d'occurrences sur le site Internet de l'OMPI a été de 60 millions environ au cours du premier semestre de 2002.

188. Le traitement retard accusé dans le projet relatif à la reconnaissance optique des caractères (ROC) pour le PCT a été accéléré, de sorte que les données disponibles pour la Gazette électronique du PCT ont été actualisées. Des négociations sont en cours avec le fournisseur actuel, afin de définir les moyens de transférer les données à l'OMPI dans de meilleurs délais, en particulier en utilisant les services en ligne disponibles par le WIPONET. Le contrat avec le fournisseur actuel a expiré à la fin de 2001, un appel d'offres a été lancé.

Sous-programme 15.3 – WIPONET

189. La mise en œuvre du projet WIPONET a continué avec la poursuite de l'exécution de la Phase I en 2002, 19 nouveaux offices de propriété intellectuelle (soit 38 au total) ayant reçu le KIT WIPONET au cours du premier semestre de 2002. Deux services d'assistance, l'un consacré au centre WIPONET et l'autre au KIT WIPONET, ont été mis en service. La formation à l'utilisation du réseau et du Kit a débuté à la fin du mois d'avril avec la tenue d'ateliers de formation régionaux, deux fois à Genève et une fois à Moscou.

Sous-programme 15.4. –IMPACT

190. Un accord sur le niveau de service entre l'équipe chargée du projet IMPACT, la Division des services informatiques, la Division des bâtiments et le Bureau du PCT a été conclu en vue d'assurer un niveau élevé de service dans le cadre des opérations du PCT. La version 7.5 du système de bureau de numérisation intermédiaire (ISO) a été réalisée, testée et mise en service. En ce qui concerne le module du Bureau International (IB), le cahier des charges a été achevé comme prévu en janvier 2002, date à laquelle environ 90 types d'utilisation ont été définis, examinés et soumis pour approbation. La mise en place de l'équipe chargée de la mise au point du module IB a été achevée et le logiciel est en cours d'élaboration.

Sous-programme 15.5 –Dépôt électronique selon le PCT

191. Les normes relatives au dépôt et au traitement électroniques des demandes internationales ont été élaborées et publiées sous la forme de modifications apportées aux instructions administratives (septième partie) du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et à la règle 89.2b du règlement d'exécution du PCT. Ces modifications sont entrées en vigueur le 7 janvier 2002, après leur publication dans un numéro spécial (S-04/2001) de la Gazette du PCT, parue le 27 décembre 2001. À la suite d'un concours interne auquel ont participé tous les membres du personnel du PCT, le nom PCT-SAFE (*Secure Applications Filed Electronically*) a été retenu pour désigner le projet de dépôt électronique selon le PCT et le logiciel correspondant. Un logiciel alpha entièrement opérationnel, fondé sur le logiciel epoline® et le logiciel PCT-EASY, a été élaboré en février 2002. Il a été suivi d'un logiciel PCT-EASY plus développé, prêt à être soumis à des essais bêta réalisés par les déposants à la fin du mois d'avril 2002. Au même moment, le logiciel du serveur de la base de données pour le dépôt électronique du Bureau international agissant en tant qu'office récepteur a été mis à disposition à des fins d'essais bêta réalisés par des examinateurs chargés de l'examen quant à la forme.

Sous-programme 15.6 –CLAIMS

192. En janvier et février 2002, les principaux éléments du projet IBIS (qui a précédé le projet CLAIMS) ont fait l'objet d'une évaluation technique indépendante à l'issue de laquelle plusieurs modifications et améliorations importantes ont été apportées avant que le projet CLAIMS ne soit élaboré et mis en œuvre. Par ailleurs, une recherche approfondie a été réalisée sur les techniques de classement automatique et leur application dans le domaine de l'information en matière de brevets. Des informations préliminaires ont été rassemblées sur l'utilisation des mémoires de traduction.

193. Dans l'environnement en ligne servant de cadre à la réforme de la CIB, l'efficacité du cadre de publication XML a été augmentée (de deux à trois fois); un nouveau mode d'affichage a été mis au point (vue hiérarchique); les entrées présentées en vue hiérarchique ou avec indication du chemin et les entrées présentées en texte intégral ont été liées; des liens ont été établis avec les différentes versions linguistiques de la CIB (allemand, chinois, coréen, espagnol, hongrois, néerlandais, tchèque); des liens ont été créés avec la version statique de la CIB (quia été mise en conformité avec la présentation normalisée de l'OMPI); une version PDF comportant tous les hyperliens nécessaires a été mise au point (avec des liens escamotables pour les entrées de la CIB) et des renvois au dernier document consulté pour la référence extérieure ont été ajoutés.

Sous-programme 15.7 – AIMS

194. Le premier semestre de 2002 a été consacré à la phase de sélection des éléments du projet en termes de logiciel, au cours de laquelle de nombreux séminaires de présentation ont été organisés avec les fournisseurs en vue d'évaluer leurs offres concernant ces éléments à la suite de l'appel d'offres. Au mois de mai, d'autres réunions ont été tenues afin d'évaluer les logiciels et de procéder à la sélection définitive. Une large participation des utilisateurs a été assurée et un grand nombre d'essais possibles ont été conçus en vue de s'assurer que le choix final répondrait autant que faire se peut aux besoins de l'OMPI.

195. La phase de recrutement lancée parallèlement a permis de recenser 30 % des ressources humaines nécessaires dans la phase suivante du projet (principalement des fournisseurs extérieurs) et de lancer des appels à candidature en vue de disposer de ressources internes (consultants).

PROGRAMME PRINCIPAL 16

Gestion des ressources humaines

196. Les activités ont été axées sur le renforcement des cadres et des méthodes de gestion des ressources humaines, grâce notamment à la modernisation du système intégré de gestion du personnel pour ce qui concerne la gestion des absences (FlexiTime). Les travaux relatifs au rapport de consultant externe sur le recrutement et le maintien en fonction du personnel de l'OMPI ont également été achevés. En outre, des améliorations ont continué d'être apportées dans le domaine des soins de santé fournis au personnel. De nouveaux accords ont été conclus avec un prestataire externe en vue de la fourniture de cours de langue au personnel de l'OMPI, tandis que l'offre de cours de formation à la gestion a été encore élargie.

Sous-programme 16.1 – Engagements

197. Au cours de la période examinée, environ 56 postes ont été mis au concours et 78 membres du personnel ont été recrutés, mutés, promus ou ont vu leur situation régularisée. En outre, au cours du premier semestre de 2002, 332 agents temporaires, 69 consultants, 44 titulaires d'un contrat de louage de services et 27 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail spécial ont été engagés. Au cours de cette période, plus de 2828 candidatures ont été reçues et évaluées pour les postes mis au concours, outre les candidatures spontanées, tant dans la catégorie des administrateurs que dans celle des services généraux. Enfin, plus de 71 entretiens ont été menés et 18 tests de dactylographie ont été organisés.

Sous-programme 16.2 – Prestations et assistance sociale

198. Les droits aux prestations et avantages ont été administrés pour 880 membres du personnel, ainsi que pour les consultants, agents temporaires et agents contractuels au bénéfice de contrats de louage de services et de contrats de travail spécial, et 58 séminaires d'information ont été organisés pour les nouveaux membres du personnel. Environ 344 rapports relatifs à des contrats ont été traités; 71 promotions ont été calculées et accordées et 22 demandes d'attribution de primes pour connaissances linguistiques ont été étudiées sur la base de descriptions de postes correspondantes. Diverses autres procédures administratives ont porté sur le calcul et le traitement de quelque 137 déclarations relatives

aux charges de famille, le versement de 59 avances et indemnités pour frais d'études, le calcul et la vérification de 235 demandes d'allocation -logement, ainsi que le traitement de demandes de congé de maternité, de congé dans les foyers, de paiement de frais de voyage liés aux études, de cessation de service et de transfert. En outre, 420 attestations et 55 laissez-passer des Nations Unies ont été délivrés et 383 demandes d'établissement ou de renouvellement de cartes de légitimation pour la Suisse ont été traitées, ainsi que 3360 demandes de congé annuel, de crédit ou de compensation. Environ 6600 attestations de congé de maladie pour toutes les catégories de fonctionnaires et des salariés ont été enregistrées, et il a été procédé à la vérification, à l'enregistrement et à la compensation d'environ 25 500 heures supplémentaires.

199. Dans le cadre du système de prévoyances sociales de l'OMPI, 79 nouveaux fonctionnaires et salariés ont adhéré à la Caisse communale des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF), ce qui a porté à 11 751 le nombre total d'adhérents. Environ 179 membres du personnel de l'OMPI et leurs familles ont adhéré au régime d'assurance maladie de la Van Breda, le nombre total de personnes assurées étant désormais de 2596. Quatre fonctionnaires et deux conjoints de fonctionnaires ont adhéré au régime facultatif d'assurance-vie collective. Par ailleurs, 50 déclarations d'accident, 68 demandes de remboursement de frais médicaux pour des agents temporaires, 23 versements au titre de la cessation de services ou versements de départ de la Caisse communale des pensions du personnel des Nations Unies et 70 certificats divers ont été traités. Compte tenu de l'inflation des coûts médicaux en Suisse et dans la plupart des pays de référence, de l'augmentation des frais administratifs facturés par la Van Breda et de la hausse sensible d'un nombre de maladies graves, le Comité de gestion des assurances maladie et accidents collectives de l'OMPI a recommandé une augmentation de la prime d'assurance maladie collective à compter du 1^{er} janvier 2002. La franchise annuelle a également connu une hausse similaire. Les comptes de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI ont été examinés au titre de l'année 2001, ainsi que les documents relatifs aux compléments de pension versés au personnel retraité. Le chalet Erika, propriété de la caisse, a été vendu en mai 2002.

200. En ce qui concerne l'assistance sociale, un large éventail de demandes a été reçu et une assistance a été fournie aux membres du personnel ayant sollicité une aide pour des problèmes d'ordre privé ou professionnel. Environ 75% des nouveaux membres du personnel de l'OMPI ont demandé à l'Organisation une aide active en matière de logement, de scolarisation et de garderie. Un nouveau domaine d'action a été défini avec l'organisation de rencontres entre les enfants des fonctionnaires récemment arrivés à Genève et l'Union internationale des télécommunications (UIT). Par ailleurs, en collaboration avec l'ONU, un séminaire sur les questions relatives à la retraite a été organisé à l'intention des fonctionnaires appelés à faire valoir leurs droits à la retraite au cours des deux prochaines années. Une brochure d'informations sur la retraite a été établie et distribuée à tous les fonctionnaires ayant participé au séminaire.

Sous-programme 16.3 – Politique de gestion du personnel et mise en valeur des ressources humaines

201. Les activités se sont poursuivies en ce qui concerne l'élaboration de politiques générales en matière de gestion des ressources humaines conformes aux tendances et à l'évolution du régime commun des Nations Unies, et le Statut et règlement du personnel de l'OMPI a été

modifié pour tenir compte de cette évolution. Ni le Comité de classification, ni le Comité consultatif des promotions n'ont été réunis au cours de la période examinée.

202. Les activités de mise en valeur des ressources humaines ont continué d'être essentiellement axées sur trois aspects principaux, à savoir la formation en matière de gestion et de gestion d'équipe, de communication et dans le domaine technique (compétences et besoins spécifiques). Huit séances consacrées à la gestion d'équipe ont été organisées, dont six pour le secteur du PCT, en vue de faciliter l'évolution du cadre de travail. Au total, 140 fonctionnaires ont participé à un atelier sur la gestion d'équipe. Une formation particulière à la gestion a été assurée de façon ponctuelle. Environ 500 personnes ont suivi des cours de langues en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, japonais et russe et des cours d'expression orale en français et en anglais. Le nouveau programme de cours de langues mis en place en collaboration avec une école de langues de Genève a été très apprécié, le nombre de membres du personnel suivant ces cours a considérablement augmenté. Au cours de la période examinée, sept séances de présentation de l'Organisation aux nouveaux membres du personnel ont été organisées, ainsi qu'un cours spécifique à l'intention des secrétaires nouvellement recrutées. Un cours de formation technique a été organisé, à la demande, à l'intention des spécialistes de techniques de l'information. Le cours à distance sur la propriété intellectuelle dispensé par l'Académie mondiale de l'OMPI a été suivi, en français ou en anglais, par 34 membres du personnel. En outre, 30 fonctionnaires ont suivi des cours correspondant à leurs besoins professionnels (portant notamment sur les contrats, le protocole, les techniques d'encadrement, etc.).

Sous-programme 16.4 – Services de santé

203. Au cours du premier semestre de 2002, environ 2 610 interventions médicales ont été effectuées, notamment des consultations données aux membres du personnel, aux retraités et aux délégués de passage, des vaccinations, des urgences médicales, des examens médicaux avant l'entrée en fonction d'agents temporaires, des stagiaires de l'Académie et de consultants, ainsi que des séances d'information avant et après les missions avec distribution de trousseaux médicaux de voyage. Par ailleurs, un séminaire sur la gestion du stress a été organisé en collaboration avec la Section du perfectionnement du personnel, des inspections sanitaires ont été menées à deux reprises dans des restaurants de l'OMPI par un laboratoire indépendant et 25 chaises ergonomiques ont été fournies à des fonctionnaires souffrant de maux de dos.

PROGRAMME PRINCIPAL 17

Services administratifs

204. Des services d'appui administratifs ont continué d'être fournis aux États membres et à tous les autres utilisateurs tant privés que publics, ainsi qu'au personnel du Secrétariat. Au cours du premier semestre de 2002, les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne le système de gestion électronique des documents (SGED) et le système de gestion de l'information pour l'administration (AIMS), une initiative importante fondée sur les techniques de l'information, appelée à remplacer les systèmes existants de l'établissement de rapports financiers et budgétaires et qui sera d'une grande utilité pour tous les responsables de programme.

Sous-programme 17.1 – Opérations financières

205. Une comptabilité précisée de toutes les recettes et dépenses a été tenue et des comptes mensuel et annuel ont été établis, conformément au règlement financier de l'OMPI et du règlement d'exécution de celui-ci. Les comptes de l'OMPI pour l'exercice biennal 2000-2001 ont été clôturés en décembre 2001. Le rapport de gestion financière pour l'exercice 2000-2001 a été établi, publié et vérifié par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse au 1^{er} juin 2002. Il a été estimé que les comptes et la trésorerie étaient bien tenus et les vérificateurs n'ont formulé aucune observation négative. Il est prévu d'envoyer aux États membres le rapport de gestion financière ainsi que le rapport intégral des vérificateurs à la fin de juillet 2002. La répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid au titre de l'année 2001, ainsi que des taxes étatiques perçues pour cette même année dans le cadre de l'Union de La Haye (soit au total 26,8 millions de francs suisses) a été effectuée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles relatives au Protocole de Madrid pour le premier semestre de 2002 (environ 21 millions de francs suisses au total).

206. Les travaux relatifs au système de gestion de l'information pour l'administration (AIMS), qui vise à mettre en œuvre un nouveau système d'information financière et budgétaire, sont bien engagés. Depuis janvier 2002, une structure de projet a été mise en place, une description claire du cahier des charges a été établie et des discussions ont été menées avec d'autres organisations en vue de tirer parti de leur expérience. Un appel à propositions a été envoyé aux trois principaux fournisseurs de logiciels de planification de ressources d'entreprises, en vue de lancer en juin 2002 la procédure de sélection du logiciel qui devrait être suivi des négociations relatives à la sélection de ce système.

207. En ce qui concerne le service des investissements et la gestion des fonds, tous les fonds disponibles ont continué d'être intégralement investis. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni en mars 2002 pour examiner les placements de l'OMPI et a décidé de continuer à placer les fonds d'investissement auprès de la Banque nationale suisse (un rendement de 3,25 à 3,625 % par an ayant été obtenu au cours des premier et deuxième trimestres de 2002, respectivement).

Sous-programme 17.2 – Service linguistique

208. Des lois, des règlements, des lois types et des projets de lois ont été traduits dans une ou plusieurs langues pour 12 pays ou groupes de pays. Les documents relatifs à 22 réunions, ainsi que des exposés pour des séminaires ou cours de formation organisés au cours du premier semestre de 2002 ont été traduits, révisés ou édités. Dans le cadre de leur travail, les traducteurs ont continué de tirer parti de techniques de l'information, notamment grâce à l'utilisation de bases de données terminologiques accessibles à chaque traducteur, ainsi que d'outils et de ressources disponibles sur l'Internet. L'évaluation de différents logiciels de traduction assistée par ordinateur a abouti à la sélection d'un outil de recherche documentaire moderne, dont l'achat a été recommandé.

Sous-programme 17.3 – Services des conférences, des communications, de la gestion informatisée du courrier et de la production des publications

209. Des services d'appui pour les conférences ont été assurés pour 29 réunions (rassemblant au total 2472 participants) à Genève et 80 réunions en dehors de Genève; 262 interprètes ont

été recrutés pour un total de 1077 journées de travail. Des économies considérables ont été réalisées sur les coûts d'expédition postale et de télécommunications grâce au jeu de la concurrence. Le volume de courrier expédié au cours du premier semestre 2002 est estimé à quelque 190 000 kg (soit un volume très légèrement inférieur à celui de la même période de 2001; ce léger recul résulte principalement d'un recours accru aux communications électroniques). Plus de 150 000 lettres et colis ont été traités par le Service de gestion informatisé du courrier et des archives. Le courrier entrant a été soumis à des contrôles de sécurité renforcés. Des mesures ont été prises afin d'améliorer la classification et la sauvegarde des archives matérielles de l'Organisation. Le coût total de télécommunications a légèrement augmenté au premier semestre 2002 par rapport à la même période de 2001, ce qui reflète l'augmentation du volume de communications. Celle-ci est cependant largement compensée par la baisse du coût des appels et de la location des lignes. L'utilisation de téléphones portables, qui s'est également intensifiée, a eu pour contrepartie des communications plus efficaces. Il a fallu mettre en place des liaisons supplémentaires par messagers-chauffeurs et télécommunications pour les nouveaux locaux loués par l'OMPI.

210. Les travaux concernant l'introduction de techniques de l'information dans les conférences et les réunions de l'OMPI ont avancé. Une page d'accueil Intranet très complète permet au personnel de trouver rapidement l'information détaillée sur les services fournis par la Division des conférences, des communications, de la gestion informatisé du courrier et des archives. Les travaux se sont également poursuivis dans le domaine de la rationalisation des processus d'impression et d'expédition des documents pour les réunions de l'OMPI, dont un grand nombre est dorénavant accessible sur le site Web principal de l'OMPI. De même, le personnel a la possibilité de consulter de nombreuses circulaires internes par voie électronique. La planification du projet pilote de gestion électronique des documents, projet visant la modernisation du traitement de la correspondance de l'Organisation et la création d'un environnement totalement électronique pour la production, la gestion et l'archivage des documents, est en grande partie achevée. Les travaux relatifs à l'établissement d'un nouveau système de badges pour les délégués et d'un système de tableau d'affichage électronique (en remplacement du mode d'information et de diffusion actuels sur papier) sont bien avancés.

211. Le Service de la production des publications a assuré l'impression de quelque 50 millions de pages. L'imprimante couleur qui a été installée dans l'atelier permet d'imprimer en polychromie. Grâce à un nouvel équipement, l'Organisation a pu économiser quelque 250 000 francs suisses au cours du premier semestre 2002 par rapport à ce qu'auraient coûté les mêmes travaux s'ils étaient traités à l'extérieur. Pour faire en sorte que le service dispose en permanence de techniques d'impression les plus performantes au coût le plus bas, un appel d'offres international a été lancé pour le remplacement des deux imprimantes laser de grande capacité des deux ateliers.

Sous-programme 17.4 – Achats, contrats et voyages

212. Le principal objectif du programme a été de continuer à assurer d'une manière efficace et transparente les activités de passation de marchés afin de procurer à l'Organisation les produits les mieux adaptés et les services les plus efficaces au meilleur coût. Comme par le passé, ce sont les grands projets de l'OMPI, tels que la construction d'un nouveau bâtiment et les programmes électroniques, qui ont fait l'objet d'une attention particulière. Le nombre exceptionnellement élevé d'appels d'offres internationaux (unecinquantaine) qui a été lancé concerne essentiellement ces projets. Dans l'exécution des activités susmentionnées, toute

été entrepris afin d'assurer que les appels d'offres se traduisent par un accroissement du nombre de fournisseurs potentiels et d'un nombre de pays d'origine des fournisseurs.

213. Les activités de passation de marchés en rapport avec les grands projets de construction et de techniques de l'information de l'OMPI, ainsi que les activités dans les domaines administratifs comprenaient notamment: a) la mise au point de questions pendantes relatives aux contrats pour la modernisation de l'ancien bâtiment de l'OMM; b) l'appui administratif à la négociation de divers contrats portant sur la prestation de services d'ingénierie en rapport avec le projet de construction; c) l'appui administratif aux importants contrats conclus pour la mise en œuvre de projets IMPACT et WI PONENT; d) le lancement d'un appel d'offres pour le projet AIM Set la participation au processus d'évaluation et de sélection de la meilleure offre; e) la participation aux négociations avec les Services industriels de Genève (SIG), conjointement avec le Service communal d'achats des Nations Unies, ce qui permettra à l'OMPI de réaliser des économies considérables au cours des sept prochaines années.

214. Concernant les autres activités, il convient de mentionner la tenue à jour des pages Web consacrées aux achats et à la maintenance du système d'inventaire de l'OMPI concernant les espaces de travail et les actifs. Au cours du premier semestre 2002, l'OMPI a émis 1 146 commandes pour un montant total de 98,9 millions de francs suisses. Ce montant représente une augmentation générale d'environ 21 % par rapport aux commandes émises durant le premier semestre 2001 (y compris les achats liés au programme de coopération technique de l'OMPI). Comme par le passé, de nombreux contrats portant sur l'achat de matériel et de fournitures ainsi que de mobilier de bureau standard ont été traités consécutivement à des appels d'offres internationaux. L'intensification de la concurrence entre fournisseurs a permis à l'OMPI de réaliser des économies d'échelle. Les services des achats ont continué de traiter avec diligence divers aspects afférents aux relations diplomatiques et relations avec les prestataires de services.

215. Les activités dans le domaine des services de voyage ont augmenté au cours de la période considérée. Un objectif important a consisté à négocier des tarifs aériens plus favorables, l'OMPI ayant assuré à cet effet la présidence des pourparlers menés entre les organisations intergouvernementales établies à Genève et un groupe d'importantes compagnies aériennes. Le barème réduit qui a été obtenu a permis à l'OMPI de réaliser des économies. Au cours des six mois considérés, 1 305 autorisations de voyage ont été traitées (contre 1 156 au cours de la même période de 2001) et des économies de 966 428 francs suisses ont été réalisées (contre 586 100 francs suisses au cours de la même période de l'an passé), essentiellement grâce au recours aux nouveaux tarifs négociés. Durant la période qui fait l'objet de ce aperçu, quelque 645 visas ont été traités ainsi que 990 demandes de privilèges diplomatiques. En outre, 2 249 formulaires d'exonération de la TVA ont été traités après vérification.

PROGRAMME PRINCIPAL 18

Locaux

216. Au cours du premier semestre 2002, les activités entreprises par l'OMPI en 2001 en rapport avec les locaux se sont poursuivies, les points forts ayant été la location de nouveaux bureaux, la modernisation et l'entretien des bâtiments appartenant à l'Organisation ou loués

parelle, larénovation del'ancien bâtiment del'OMM, ainsi que la poursuite du projet de nouvelle construction.

Sous-programme 18.1 – Gestion des locaux

217. La recherche de nouveaux bureaux a abouti, à partir d'avril 2002, à la location de quelque 70 places de travail et places de stationnement correspondantes dans l'immeuble Casaï. Après des travaux de rafraîchissement, le personnel de l'Organisation a été transféré dans les nouveaux locaux où y a été installé début juin. La mise en place d'un système de sécurité compatible avec le système existant n'était pas encore achevée au moment où ce rapport a été rédigé. Des pourparlers étaient en cours relatifs à l'entreposage, après exploration, de dossiers du PCT, en un lieu appelé 'Les Sablières' qui dispose de plus de 500 m² de surface de stockage. Enfin, la location de 20 places de stationnement supplémentaires dans l'enceinte de l'immeuble 'Giuseppe Motta' était en cours de négociation.

Sous-programme 18.2 – Bureaux, entretien et sécurité

218. L'expansion constante de l'Organisation pour répondre au besoin constant d'acquiescer à la demande de nouveaux bureaux pour faire face à la demande. Le meilleur moyen de garantir une qualité haut de gamme et la fiabilité des installations techniques dans les différents bâtiments de l'OMPI consiste à leur appliquer des procédures d'entretien spécifiques assurant des travaux réguliers de manière à répondre pleinement aux besoins du personnel et des délégués.

219. Le cahier des charges de l'appel d'offres pour un nouveau contrat de maintenance des espaces verts et des jardins entourant les biens-fonds de l'OMPI est prêt. Les spécifications techniques ont également été élaborées pour un appel d'offres concernant la création d'un nouveau site pour l'ouverture sécurisée du courrier entrant. Consécutivement à une étude menée en 2001, de nouvelles procédures d'accès aux sites ont été appliquées. Le cahier des charges et les spécifications relatives à la sécurité pour un appel d'offres portant sur l'amélioration de la sécurité des bâtiments de l'OMPI dès septembre 2002 ont été remis au point. Une étude a été effectuée en vue de réduire les coûts de la sécurité en général; l'étude vise en particulier à réduire le nombre des agents de sécurité et à assouplir les mesures de sécurité dans le domaine de la distribution du courrier.

220. En janvier 2002 est entré en vigueur un contrat signé fin 2001 entre l'OMPI et plusieurs entreprises qui garantissent le maintien de conditions idéales pour le fonctionnement sans heurt des installations informatiques de l'OMPI.

Sous-programme 18.3 – Ancien bâtiment de l'OMM

221. Les travaux de rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM ont suivi le cours selon plan et le gros œuvre est pratiquement achevé. Au cours du premier semestre 2002, le bâtiment est apparu dans sa forme et son gabarit définitif et les travaux consistant à le relier aux ailes George Bodenhausen (GBI et II) via une galerie et des passerelles couvertes, ont avancé. D'autre part, la mise en place d'importants équipements (tels que chauffage, installations électriques et sanitaires) dans les sous-sols de l'ancien bâtiment de l'OMM a commencé. Durant la période considérée, trois modifications ont été introduites dans le contrat avec l'entreprise générale. La première porte sur la régularisation et la garantie du versement des

acomptesparallèlementàl'avancementdestravauxprogrammés.Ladeuxièmemodification porteautorisationdetravauxsupplémentairesdestinésàassurerl'augmentationduvoltage moyendesinstallationsélectriques demanièreàassurerlareducciondel'alimentationen électricitédetoutlecomplexedel'OMPI.Ladernièremodificationconsistaitàaméliorer selonlesnormeslesplusrécentesledrainageduterraintourantGBIetII.

Sous-programme18.4 –Nouvel leconstruction

222. Ledevisgénéralduprojetdenouvelleconstructionaétéétabli.Ledocument (mai 2002),quimontrelescoûtsestimésparlesarchitectesetlesingénieurssurlabasedu projetgagnantinitial,corroborelespremièresévaluationsbudgétairesellesqu'indiquéesdans laphasedeplanificationduprojet.L'établissementdurécapitulatifdescoûtsenfiondes plansdétaillésferaitl'objetd'unappel'd'offresdestinéàsélectionnerl'entreprisegénérale.

223. Lamiseenœuvreeffectivedesplanssusmentionnésesubordonnéeàl'examenetà l'approbationparlesÉtatsmembresdesrecommandationspertinentes émisesparleContrôle fédéraldesfinancesdelaConfédération suissefinjuin2002.Ilestrappeléquel esÉtats membresauxassembléesdel'OMPIen2001ontdemandéauxautoritéssuissesdeprocéderà unauditduprojettelqueproposéouderecommanderd'éventuellesmodificationsày apporter.

224. L'Assembléegénéraledel'OMPI est invitéeà prendrenoteducontenudu présentdocument.

[Findudocument]